

Délégués :

En exercice :.....	101
Présents :.....	74
Pouvoirs :.....	15
Votants :.....	89
Suffrages exprimés :	89
Ont voté pour :.....	89
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*

**Conseil communautaire du 23 novembre 2023**

\*\*\*\*

**DELIBERATION N° CC/23-146**  
**Finances & prospectives**  
**Rapport d'orientations budgétaires 2024**

Les membres du Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le *17 novembre 2023*, se sont réunis lors de la séance publique du Conseil de Seine Normandie Agglomération, Centre Culturel Guy Gambu - 1, rue Jules Ferry - 27950 Saint-Marcel, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 23 novembre 2023 à 19h00.

**Etaient présents :**

Jean-François WIELGUS (BOIS-JEROME ST OUEN), Anne PROUVOST (BOUAFLES), Michel ALBARO (BREUILPONT), Michel CITHER (BUEIL), Jocelyne RIDARD (CAILLOUET ORGEVILLE), Guillaume GRIMM (CHAIGNES), Renée MATRINGE (CHAMBRAY), Jean-Michel DE MONICAULT (CROISY SUR EURE), Gilles LE MOAL (CUVERVILLE), Serge COLOMBEL (DAUBEUF PRES VATTEVILLE), Patrick LOSEILLE (ECOUIS), Pascal DUGUAY (FAINS), Aline BERTOU (FRENELLES EN VEXIN), Pascal JOLLY (GASNY), Sarah BOUTRY (GASNY), Philippe FLEURY (GUISENIERS), Lorraine FERRE (HARDENCOURT COCHEREL), Christian FOURNIAL (HARQUENCY), Olivier DESCAMPS (HENNEZIS), Jean-Marie MOTTE (HEUBECOURT-HARICOURT), Jean-Pierre SAVARY (HEUQUEVILLE), Serge FONTAINE (HOULBEC COCHEREL), Antoine ROUSSELET (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Karine CHERENCEY (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Hervé BOURDET (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Jérôme FOUCHER (LA HEUNIERE), Christophe BASTIANELLI (LA ROQUETTE), Sylvain BIGNON (LE CORMIER), Laurence MENTION (LE PLESSIS HEBERT), Jérôme PLUCHET (LE THUIT), Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), Jessica RICHARD (LES ANDELYS), Christian LE PROVOST (LES ANDELYS), Véronique BABIN PREVOST (LES ANDELYS), Martine SEGUOLA (LES ANDELYS), Didier COURTAT (MENILLES), Yves DERA EVE (MERCEY), Hubert PINEAU (MEZIERES EN VEXIN), Bernard LÉBOUCQ (MUIDS), Pascal GIMONET (NEUILLY), Thibaut BEAUTÉ (NOTRE DAME DE L'ISLE), Pascal LEHONGRE (PACY SUR EURE), Valérie BOUGAULT (PACY SUR EURE), Lydie CASELLI (PACY SUR EURE), Julien CANIN (PACY SUR EURE), Gilles AULOY (PORT-MORT), Pascal MAINGUY

(PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX), Hervé PODRAZA (SAINT MARCEL), Pieternella COLOMBE (SAINT MARCEL), Jean-Luc MAUBLANC (SAINT MARCEL), Thierry HUIBAN (SAINT VINCENT DES BOIS), Héléna MARTINEZ (SAINTE GENEVIEVE LES GASNY), Agnès MARRE (SUZAY), Léocadie ZINSOU (VERNON), Johan AUVRAY (VERNON), Marie-Christine GINESTIERE (VERNON), Nicole BALMARY (VERNON), Catherine DELALANDE (VERNON), Evelyne HORNAERT (VERNON), Patricia DAUMARIE (VERNON), Yves ETIENNE (VERNON), Sylvie GRAFFIN (VERNON), Raphaël AUBERT (VERNON), Lorine BALIKCI (VERNON), Pierre-Yves JOURDAIN (VERNON), Gabriel SINO (VERNON), Thomas DURAND (VEXIN-SUR EPTÉ), Catherine MIKLARZ (VEXIN-SUR EPTÉ), Fabrice CAUDY (VEXIN-SUR EPTÉ), Annick DELOUZE (VEXIN SUR EPTÉ), Jean-Pierre TAULLÉ (VEZILLON), Marie-Odile ANDRIEU (VILLEZ SOUS BAILLEUL), Christian BIDOT (VILLIERS EN DESOEUVRE), Bruno DUBOT (suppléant de Michel PATEZ - LA BOISSIERE)

**Absents :**

Patrick MÉNARD (AIGLEVILLE), Vincent LEROY (DOUAINS), Xavier PUCHETA (GADENCOURT), Claude LANDAIS (GIVERNY), Lydie LEGROS (HECOURT), Nouredine SGHAIER (MEREY), Dominique DESJARDINS BROSSEAU (ROUVRAY), Rémi FERREIRA (SAINT MARCEL), Patrick DUCROIZET (VAUX SUR EURE)

**Absents excusés :**

Laurent LEGAY (VATTEVILLE), Paul LANNOY (VEXIN SUR EPTÉ), Lysianne ELIE-PARQUET (VILLEGATS)

**Pouvoirs :**

Geneviève CAROF a donné pouvoir à Laurence MENTION (BOISSET LES PREVANCHES), Martine VANTREESE a donné pouvoir à Christian LE PROVOST (LES ANDELYS), Léopold DUSSART a donné pouvoir à Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), Michel LAGRANGE a donné pouvoir à Patrick LOSEILLE (MESNIL VERCLIVES), Erika SIMEK a donné pouvoir à Yves DERAÈVE (SAINTE COLOMBE PRES VERNON), Patrick JOURDAIN a donné pouvoir à Pascal MAINGUY (TILLY), François OUZILLEAU a donné pouvoir à Pascal LEHONGRE (VERNON), Jean-Marie MBELO a donné pouvoir à Fabrice CAUDY (VERNON), Dominique MORIN a donné pouvoir à Nicole BALMARY (VERNON), Jérôme GRENIER a donné pouvoir à Marie-Christine GINESTIERE (VERNON), Olivier VANBELLE a donné pouvoir à Sylvie GRAFFIN (VERNON), Christopher LENOURY a donné pouvoir à Patricia DAUMARIE (VERNON), Youssef SAUKRET a donné pouvoir à Raphaël AUBERT (VERNON), Paola VANEGAS a donné pouvoir à Annick DELOUZE (VERNON), Denis AIM a donné pouvoir à Yves ETIENNE (VERNON)

**Secrétaire de séance : Serge COLOMBEL**

## **Le Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article 1** : De prendre acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire préalable à l'examen des budgets primitifs 2024 de Seine Normandie Agglomération, en séance du conseil communautaire, au vu d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, présenté par le Président de Seine Normandie Agglomération.

**Article 2** : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

**Article 3** : La présente délibération sera affichée, publiée au recueil des actes administratifs, et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

**Article 4** : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,



# Rapport d'Orientations Budgétaires **2024**

# SOMMAIRE

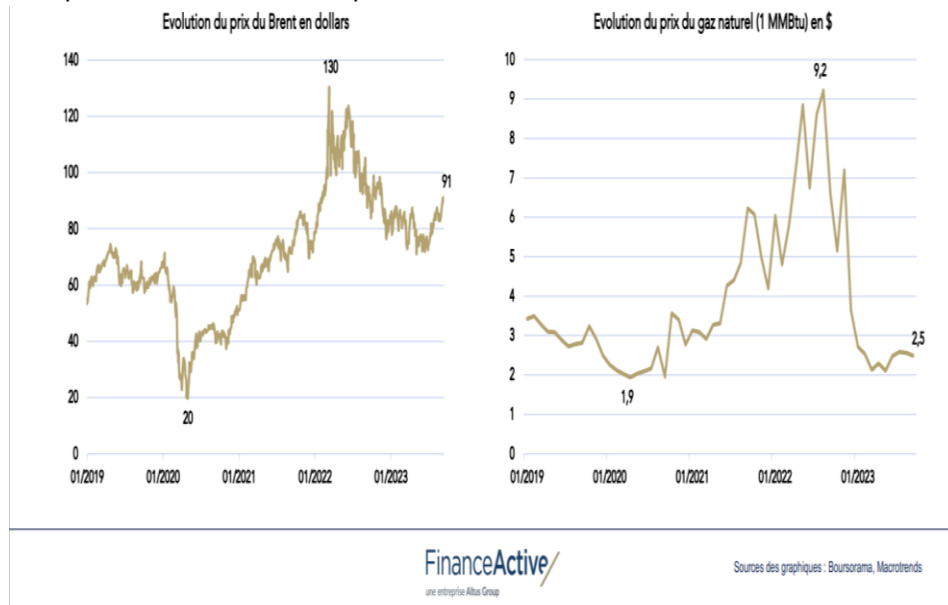
1. CONTEXTE NATIONAL.....	2
1.1. Une inflation pesant sur le pouvoir d'achat des français et sur les capacités financières des collectivités.....	2
1.2. Une loi de finances volontariste.....	4
2. L'IMPACT DU CONTEXTE NATIONAL SUR LES FINANCES DE SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION .....	5
2.1 Fonctionnement : des recettes dynamiques pour soutenir des dépenses soumises à l'inflation.....	5
2.2 Evolution des épargnes : une mise en tension à la mesure de l'inflation .....	12
2.3. Les budgets annexes de SNA.....	16
3. DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES AU SERVICE DES COMMUNES ET HABITANTS DE L'AGGLOMERATION .....	20
3.1.Des orientations budgétaires en faveur de l'attractivité .....	20
3.2.Des orientations budgétaires responsables en lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) .....	22
3.3.Des orientations budgétaires solidaires envers les plus fragiles.....	26
3.4.Un Programme d'Investissement Pluriannuel au service du contrat de territoire .....	28
4. LES RESSOURCES HUMAINES, FER DE LANCE DE L'ACTION PUBLIQUE .	31
4.1. Une masse salariale à l'évolution contrôlée .....	31
4.2.Des effectifs constants.....	32
4.3. Une politique ressources humaines au service des égalités et de la qualité des conditions de travail.....	34

# 1. CONTEXTE NATIONAL

Le début de cette mandature a été marqué à l'échelle mondiale, européenne et nationale par une succession d'événements majeurs, qui ont bouleversé le cadre socio-économique. L'inflation majeure, consécutive à la crise sanitaire de 2020-2021, et au conflit russo-ukrainien de 2022 résulte de marchés internationaux bouleversés, de rupture des chaînes d'approvisionnement du commerce mondial et de la hausse des énergies.

## 1.1. Une inflation pesant sur le pouvoir d'achat des français et sur les capacités financières des collectivités

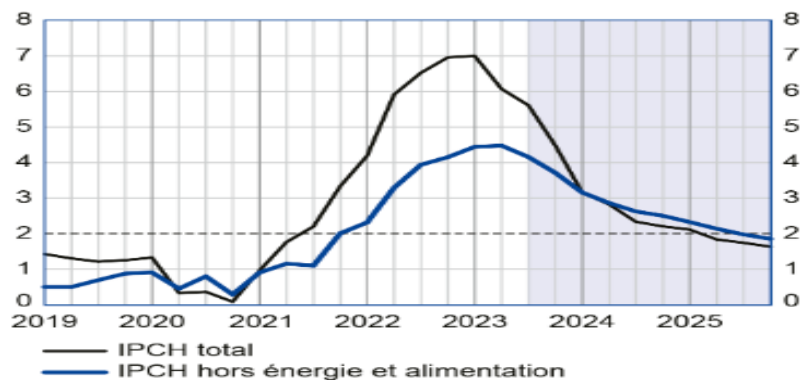
Les prix de l'énergie sont particulièrement élevés par rapport aux normes historiques, notamment en Europe où les effets sont les plus intenses.



L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) reflète la tension subie par le consommateur et l'acheteur entre 2022 et 2023 pour l'ensemble des biens et services.

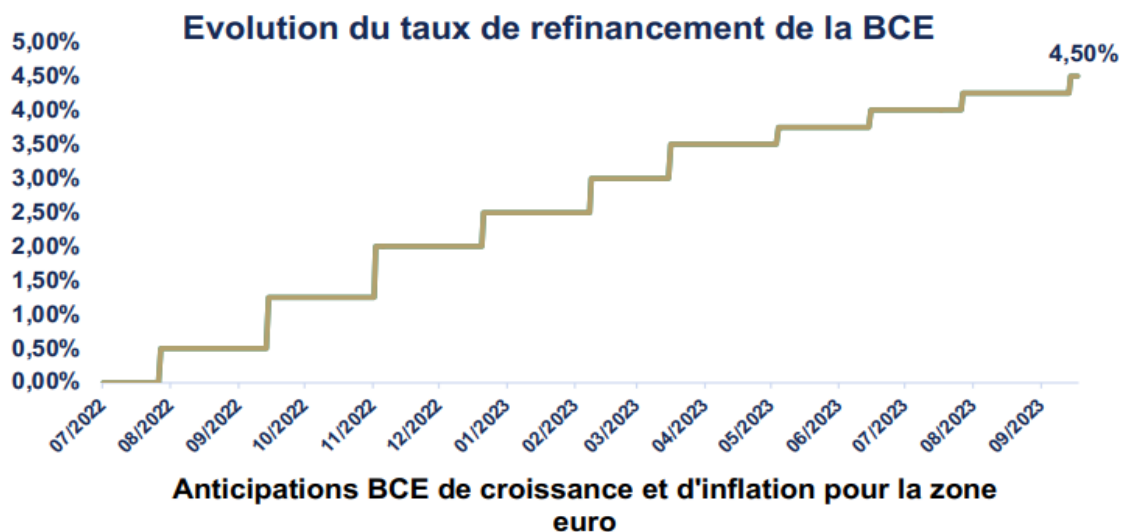
### Graphique 1 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.  
Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleu.

L'inflation est la cible essentielle de la banque centrale européenne (BCE) qui, pour stabiliser les marchés, applique une politique drastique de hausse de ses taux de refinancement. Mécaniquement, les taux du marché interbancaire suivent ce mouvement, ce qui impacte le coût de l'argent et freine le disponible de liquidité.



**La BCE vise un retour à une inflation de 2%, objectif qui serait atteint en 2025.**

Si le reflux des prix de l'énergie depuis le pic de l'été 2023 devrait permettre d'éviter officiellement une récession en France et dans la zone euro, il ne sera pas suffisant pour envisager une croissance forte en 2023.

**L'économie française ne devrait croître que de 0,9 % en 2023.**

Si le reflux des prix de l'énergie depuis le pic de l'été 2023 devrait permettre d'éviter officiellement une récession en France et dans la zone euro, il ne sera pas suffisant pour envisager une croissance forte en 2023. L'économie française ne devrait croître que de 0,9 % en 2023.

Ensuite, la révision à la hausse des prix de l'énergie et surtout celle à la baisse de la demande mondiale conduisent, selon la Banque de France, à abaisser légèrement les prévisions de croissance pour les années 2024 (0,9 %) et 2025 (1,3 %).

Après avoir atteint son pic début 2023, l'inflation totale continuerait de refluer pour s'établir à 4,5 % sur un an au quatrième trimestre de cette année. En effet, les nouvelles hausses des prix de l'énergie de l'été 2023 sont différentes de celles observées en 2022 et seraient, d'après les anticipations actuelles des marchés, temporaires.

Un repli modéré de l'emploi, s'ajusterait avec retard au ralentissement économique observé depuis fin 2022. Ainsi, le taux de chômage remonterait progressivement pour atteindre 7,8 % en 2025, un niveau cependant inférieur à celui qui préexistait avant la crise Covid.

Même si le ressenti reste plus négatif, le pouvoir d'achat des ménages progresserait en moyenne à l'horizon de la prévision grâce essentiellement au rétablissement des salaires réels. La situation des entreprises serait résiliente avec un taux de marge qui resterait légèrement supérieur à celui observé avant la crise du Covid. Cette situation favorable des ménages et des entreprises à l'horizon de la prévision aurait cependant pour contrepartie un taux d'endettement public qui demeurerait à environ 110 % du PIB en 2025, soit un taux nettement plus élevé que la moyenne de la zone euro (88,5 %), qui, lui, baisserait d'environ 3 points de PIB entre 2022 et 2025.

## 1.2. Une loi de finances volontariste

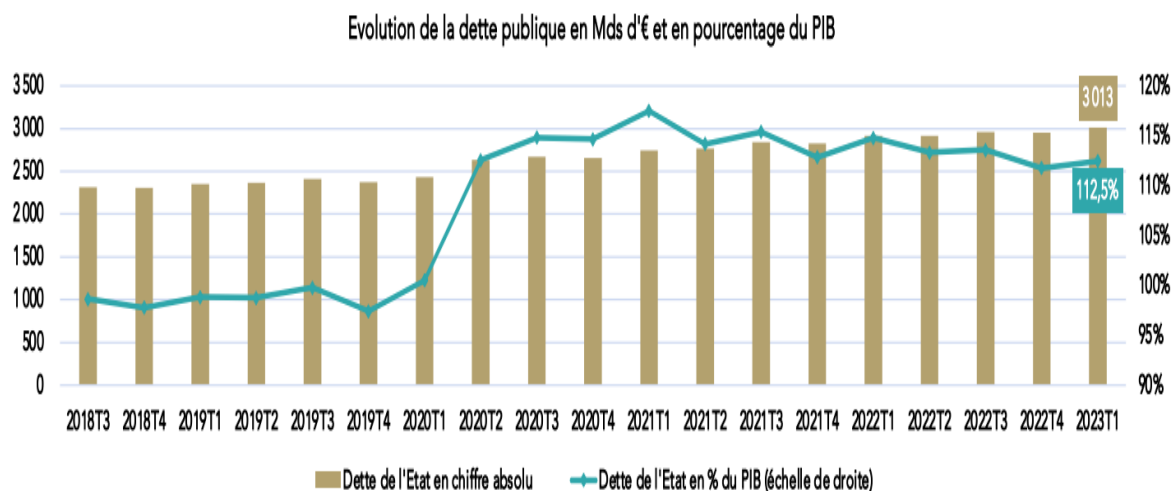
La loi de finances 2024 (LF) cherche **l'équilibre entre d'un côté la volonté de « protéger » les français contre l'inflation, et de l'autre de ne pas creuser la dette.**

Le texte doit en premier lieu répondre aux contraintes Européennes, tout en ménageant les collectivités locales en proie à une flambée des prix de l'énergie et des services.

Les autres principaux objectifs de la LF :

- Déterminer le niveau de ressources versées aux collectivités locales via ses concours financiers (DGF)
- Préciser les modalités de calculs de la revalorisation des bases locatives et de la compensation de la suppression de la CVAE
- Déployer le nouveau « fonds vert »

Après les signaux d'alerte de ce printemps sur les finances publiques (le dépassement des 3.000 milliards d'euros de dette et la décision de l'agence Fitch de baisser d'un cran la note de la France), le Parlement examinera, au cours de l'automne, le projet de loi de finances pour 2024 et le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027.



Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024, laisse entrevoir plusieurs aspects :

### **Stabilité de la DGF, répartition de la fraction de TVA et fonds vert**

Dans ce PLF, la dotation globale de fonctionnement (DGF), principal concours financier de l'État aux collectivités, doit rester inchangée à 26,9 milliards d'euros.

Le PLF devrait définir les critères qui permettront de répartir, en fonction de la réalité économique des territoires, la croissance de la part de TVA affectée au bloc communal, en compensation de la CVAE.

Le fonds vert créé en 2023 sera reconduit et son montant passera de 2 milliards d'euros à 2,5 milliards l'an prochain. Ce sera l'un des instruments clés de l'investissement des collectivités dans la transition écologique.

### Fiscalité

Pour permettre aux collectivités territoriales de faire face à l'inflation, le législateur revalorise les bases d'imposition directe locale, et notamment celles de la taxe foncière.

Pour mémoire, la revalorisation des bases était de 7.1% en 2023 et elle est pourrait être de l'ordre de 4% en 2024.

## 2. L'IMPACT DU CONTEXTE NATIONAL SUR LES FINANCES DE SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION

---

L'année 2023 a été marquée par le maintien d'une inflation encore bien supérieure aux niveaux connus ces dernières années. Si le pic semble avoir été atteint en 2022, les niveaux d'inflation sur l'année 2023 restent toujours supérieurs à 4,5%. L'objectif des 2% pour 2025 semble encore éloigné et SNA doit prendre en compte cette donnée dans sa prospective financière.

### 2.1 Fonctionnement : des recettes dynamiques pour soutenir des dépenses soumises à l'inflation

#### ➤ Côté recettes de fonctionnement

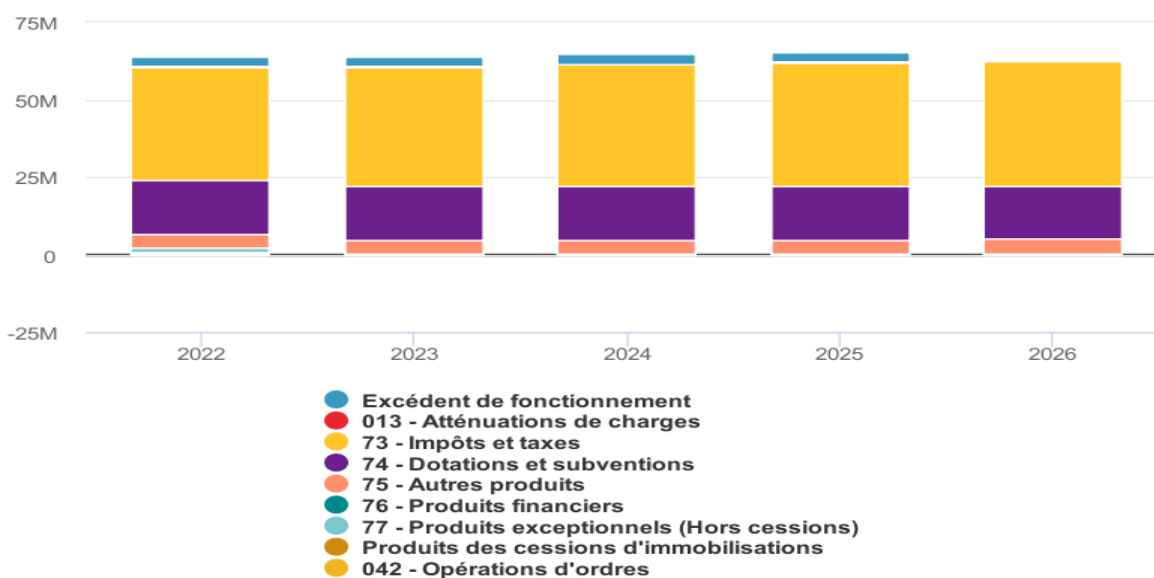
##### CA 2022 versus CA 2023

**La dynamique de recette s'appuie, en cohérence avec l'inflation, sur la revalorisation des bases fiscales décidée par le législateur et consolidée par la dynamique de fraction de TVA perçue sur la fiscalité reformée (TH, CVAE)**

- **Evolution stable des recettes de gestion de la section de fonctionnement entre le CA2022 et le CA 2023 projeté de +2,7%**. Cette évolution représente 1608 K€. La hausse se répartit comme suit :
  - Impôts et taxe : + 1927 K€ soit +5,3%. Les bases de cotisation foncière des entreprises, de taxes foncières et de TEOM ont été actualisées par l'Etat à hauteur de 7,1%, soit +1043K€, tandis que la compensation TVA de la réforme de la taxe d'habitation et de la CVAE conserve un niveau soutenu de +911 K€.
  - La taxe sur les surfaces commerciales enregistre une baisse de produits de 41 K€
  - Dotation et subventions et autres produits courants stricts sont en diminution de 248 K€.

- Produits de fonctionnement

	2022	2023	2024	2025	2026
Impôts et taxes	36 526 317	38 453 500	39 240 459	39 913 596	40 494 235
Dotations et subventions	17 301 855	17 247 819	17 265 819	17 258 553	17 251 659
Autres produits courants stricts	4 513 188	4 318 797	4 400 378	4 483 590	4 568 467
Atténuations de charges	371 119	300 000	300 000	300 000	300 000
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>58 712 479</b>	<b>60 320 116</b>	<b>61 206 656</b>	<b>61 955 739</b>	<b>62 614 361</b>
Produits financiers	0	0	0	0	0
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	1 613 702	355 000	200 000	200 000	200 000
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>60 326 181</b>	<b>60 675 116</b>	<b>61 406 656</b>	<b>62 155 739</b>	<b>62 814 361</b>
Produits des cessions d'immobilisations	392 000	0	0	0	0
Opérations d'ordre	133 504	88 900	88 900	88 900	88 900
Excédent de fonctionnement reporté	538 835	2 802 704	2 960 672	3 220 317	0
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>61 390 520</b>	<b>63 566 720</b>	<b>64 456 228</b>	<b>65 464 957</b>	<b>62 903 261</b>



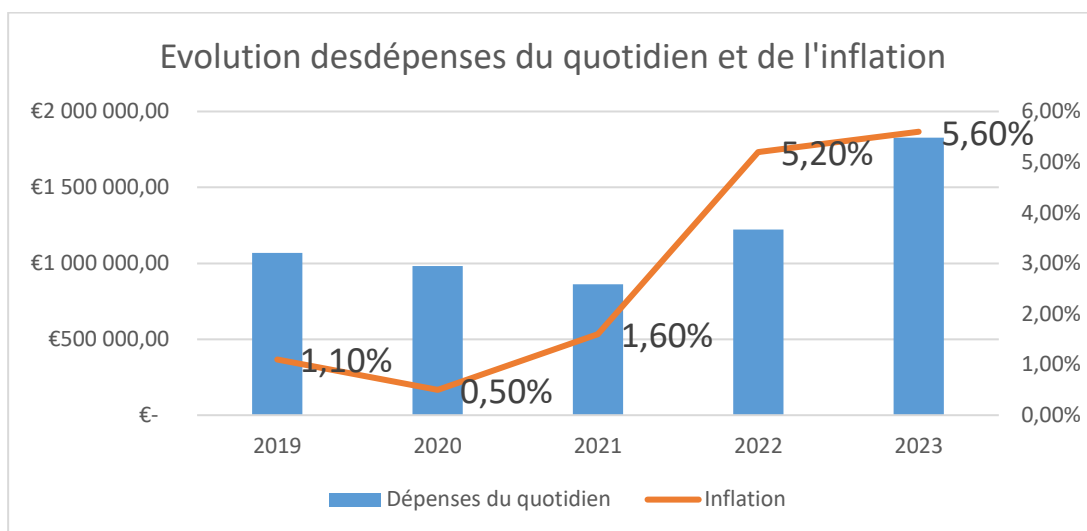
Projection 2024

**Les taux de fiscalité n'augmenteront pas en 2024 conformément aux engagements pris suite aux mesures de redressement effectuées avant le retour de l'inflation.**

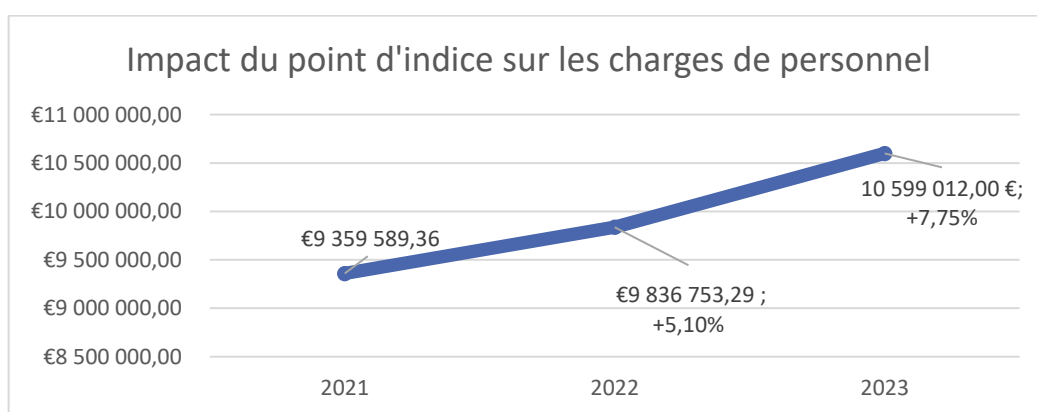
➤ Côté dépenses de fonctionnement :

**Pour maintenir un service public de qualité, les services doivent absorber le choc de l'inflation**

CA 2022 versus CA 2023



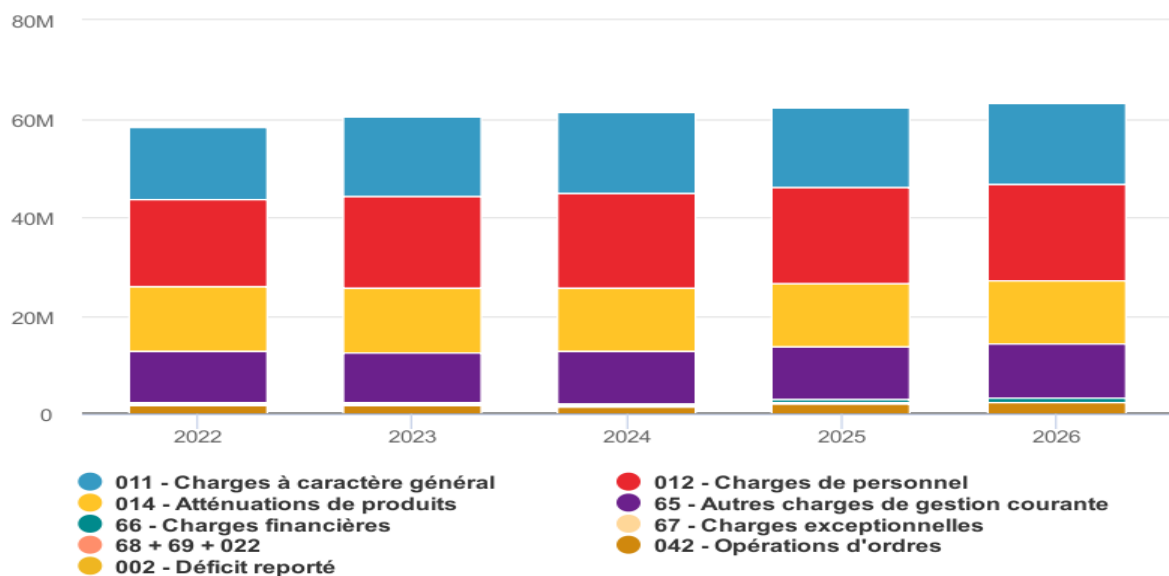
- Hausse globale des dépenses de gestion de la section de fonctionnement de 2 470 k€ pour un total de 61 748 k€ soit une augmentation de 4%. Les principales hausses se répartissent comme suit :
  - Charges à caractère général : + 1 632 K€ soit +11% (Résultante combinée de l'inflation, de la crise énergétique et de l'amélioration de la qualité du service public rendu)
  - Charges de personnel : + 930 K€ soit +5,2%. Cette hausse s'explique par la revalorisation du point d'indice de la fonction publique territoriale et le GVT (glissement vieillesse technicité).



- Autres charges de gestion courante : -72 K€ soit -0,7%
- Charges financières : + 149 K€ soit 63% (40% de la dette s'appuie sur le taux variable. La hausse des taux directeurs de la BCE entraîne celle de l'Euribor. Le livret A a également été revalorisé à la hausse. Le taux moyen payé en 2023 est de 2,49%)

▪ Charges de fonctionnement

	2022	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général	14 700 019	16 316 655	16 485 112	16 333 866	16 566 719
Charges de personnel	17 830 557	18 560 295	19 041 190	19 422 013	19 616 233
Atténuations de produits	13 110 242	13 126 800	12 840 800	12 840 800	12 840 800
Autres charges de gestion courante	10 328 400	10 147 103	10 617 834	10 809 162	11 004 319
Autres dépenses	0	140 000	0	0	0
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>55 969 218</b>	<b>58 290 853</b>	<b>58 984 936</b>	<b>59 405 841</b>	<b>60 028 071</b>
Charges financières	233 003	375 678	491 725	697 907	682 214
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	210 169	200 000	200 000	200 000	200 000
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>56 412 390</b>	<b>58 866 531</b>	<b>59 676 661</b>	<b>60 303 748</b>	<b>60 910 285</b>
Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	1 982 598	1 739 517	1 559 250	2 109 446	2 374 846
Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	-0
<b>=== TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ===</b>	<b>58 394 987</b>	<b>60 606 048</b>	<b>61 235 911</b>	<b>62 413 194</b>	<b>63 285 131</b>



Projection 2024

**A l'image des familles de classe moyenne, les perspectives d'évolution du coût de la vie pour SNA sont une réelle contrainte pour la préservation d'une épargne suffisante à l'autofinancement du programme d'investissement.**

Principales hypothèses retenues :

Charges générales :

- Les agents travaillent à maintenir une qualité de service, qui intègre l'évolution du coût de la vie et la priorisation des actions essentielles permettant de répondre aux attentes premières des usagers.

Charges de personnel :

- Impact attendu de la revalorisation du point d'indice de 1,5% de juillet 2023 et GVT à 1,5 %. Pour l'année 2023, la mesure n'a concerné que 6 mois. L'année 2024 se verra impacter sur une année complète.

## Investissement : un programme d'investissement structurant et financé

➤ Côté recettes d'investissement :

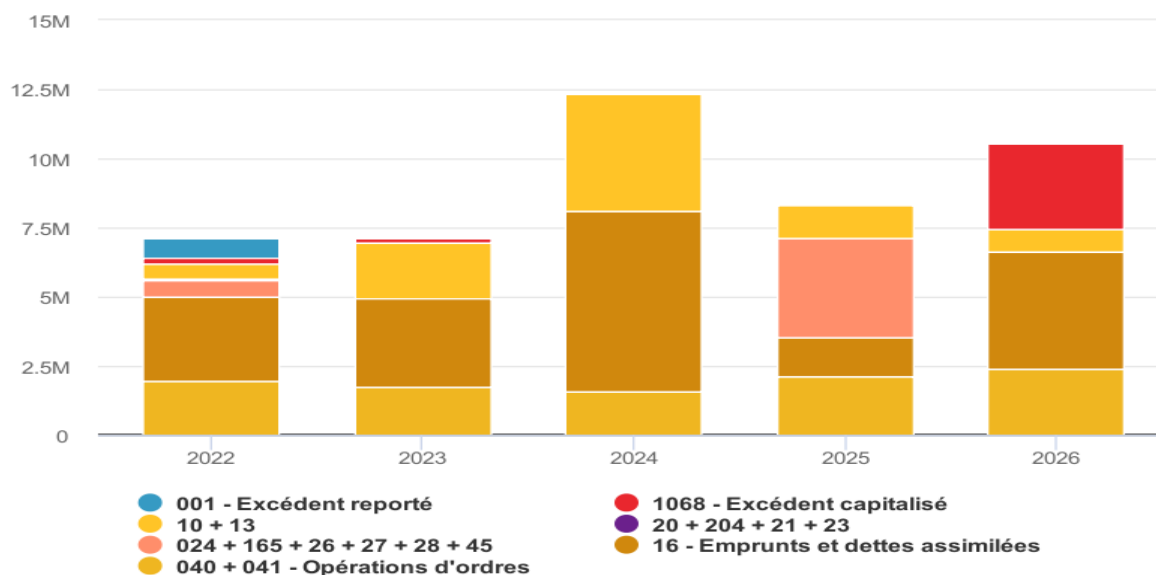
**SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION s'appuie sur son autofinancement et sur les partenaires financiers du programme d'investissement (Europe, Etat, Département, Région), pour minimiser le recours à l'emprunt**

### CA 2022 versus CA 2023

- Subventions d'investissement et FCTVA à hauteur de 1791 k€ (534 k€ au CA 2022) :
  - o **573 K€ de subventions et 1218 K€ de FCTVA**
- 6% du résultat de fonctionnement 2022 est capitalisé en investissement pour l'année 2023. La capitalisation du résultat de fonctionnement en investissement reflète le besoin d'autofinancement. Cette action permet, malgré les difficultés que fait peser l'inflation sur la section de fonctionnement et l'épargne, de limiter le recours à l'emprunt. La dominante de besoin en fonctionnement en lien avec les compétences exercées par SNA, comparativement au niveau d'investissement, nécessite de mobiliser majoritairement le résultat reporté sur la section de fonctionnement.

▪ Recettes d'investissement

	2022	2023	2024	2025	2026
Dotations et subventions	533 937	2 002 808	4 251 394	1 188 849	850 248
Réduction réelle des dépenses d'investissement	46 822	0	0	0	0
Autres recettes réelles d'investissement	632 198	0	0	3 575 000	0
<b>Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt</b>	<b>1 212 957</b>	<b>2 002 808</b>	<b>4 251 394</b>	<b>4 763 849</b>	<b>850 248</b>
Recettes liées à l'emprunt	3 000 000	3 216 391	6 532 402	1 428 840	4 247 719
Opérations d'ordre	1 982 598	1 739 517	1 559 250	2 109 446	2 374 846
Excédent d'investissement reporté (cg)	710 864	0	0	0	0
Excédent capitalisé 1068	227 016	177 464	0	0	3 051 762
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>7 133 434</b>	<b>7 136 179</b>	<b>12 343 046</b>	<b>8 302 135</b>	<b>10 524 576</b>



**Projection 2024**

- Subventions d'investissement, et FCTVA à hauteur de 3393 k€ (977 k€ au BP 2023) réparties comme suit :
  - o 2621 K€ de subventions et 1619 K€ de FCTVA
 SNA avait prévu un emprunt de 3 379 K€ au BP2023, au CA 2023, afin de conserver la maîtrise de la dette, aucun emprunt ne sera contractualisé.
- **36% du résultat de fonctionnement 2023 serait capitalisé en investissement en 2024 soit 1 330 K€**

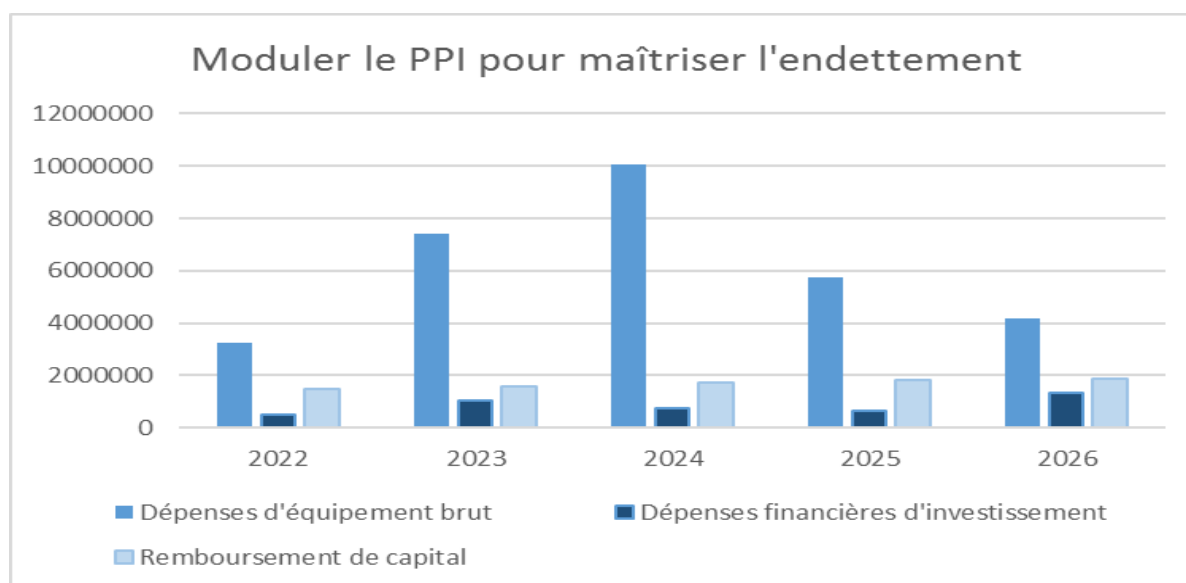
➤ Côté dépenses d'investissement :

**La réalisation du programme d'investissement se poursuit, appuyé par le nécessaire soutien de l'autofinancement au remboursement de la dette en capital.**

CA 2022 versus CA 2023

- 7 227 K€ de dépenses d'équipement engagées en 2023 contre 3 260 K€ réalisé au CA2022.
- Stabilité des remboursements en capital des emprunts de 3 058 k€ à 3 112 K€. La dette est une solution de trésorerie qui permet de réaliser le programme d'équipement engagé sur ce mandat. Comme pour le précédent mandat, l'objectif reste la maîtrise de l'endettement par la recherche de subventions et le maintien d'un autofinancement significatif. Toutefois, la dégradation de l'épargne par l'inflation nécessitera d'adapter le Plan pluriannuel d'investissement à la soutenabilité financière issue de ces fondamentaux.

	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses d'équipement brut	3260183	7429500	10046000	5762245	4157000
Dépenses financières d'investissement	515626	1022000	743000	655000	1335000
Remboursement de capital	1484174	1550765	1721549	1800052	1891613



Projection 2024

**Le plan pluriannuel d'investissement (PPI en annexe) prend en compte tout autant le contexte économique et son impact sur la capacité d'autofinancement que la nécessaire adaptation aux difficultés du quotidien.**

La proportion dominante de dotations et subventions à l'investissement confirme la soutenabilité financière du programme d'investissement au terme de son achèvement, consolidée par un désendettement accéléré lors du recouvrement des soldes de subventions.

- 10 046 k€ de dépenses réelles d'investissement prévues pour 2024 contre 11 494 k€ au BP2023
- Stabilisation des remboursements en capital des emprunts de 1551 k€ à 1548 K€.

La faible capitalisation du résultat de fonctionnement (6% en 2023) est en cohérence avec la suffisante couverture de l'annuité de dette en capital par l'autofinancement généré par les dotations aux amortissements.

## 2.2 Evolution des épargnes : une mise en tension à la mesure de l'inflation

Les principaux indicateurs de la gestion financière permettent de mettre en perspective les points forts et les signaux d'alerte indispensables à une stratégie budgétaire maîtrisée.

	Moyenne nationale de la strate	2022	2023	2024	2025	2026
Encours de dette par habitant	268	196	215	272	267	295
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie par habitant	381	664	693	703	710	717
Produit des impositions directes / population	202	131	141	143	146	147
Recettes réelles de fonctionnement par habitants	450	678	682	691	699	707
Dépenses d'équipement brut / population	89	38	87	118	68	49
DGF par habitant	72	87	86	86	86	85
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	40,30%	31.61 %	31.53 %	31.91 %	32.21 %	32.21 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursements de dette /recettes réelles de fonctionnement	90,30%	100.59 %	104.33 %	104.7 %	104.57 %	104.58 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	19,7%	5.66 %	12.83 %	17.13 %	9,70 %	6.92 %
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	59,5%	27.52 %	30.11 %	37.58 %	36.53 %	39.9 %

	2022	2023	2024	2025	2026
1. Recettes courantes de fonctionnement	58 712 479	60 320 116	61 206 656	61 955 739	62 614 361
2. Dépenses courantes de fonctionnement	55 969 218	58 290 853	58 984 936	59 405 841	60 028 071
3. Epargne de gestion (1 - 2)	2 743 261	2 029 263	2 221 720	2 549 898	2 586 290
4. Résultat financier	-233 003	-375 678	-491 725	-697 907	-682 214
5. Résultat exceptionnel	1 403 533	155 000	0	0	0
6. Epargne brute (3 + 4 + 5)	3 913 791	1 808 585	1 729 996	1 851 991	1 904 076
10. Remboursement du capital de la dette	1 484 174	1 550 765	1 721 549	1 800 052	1 891 613
11. Epargne Nette (6 - 10)	2 429 617	257 820	8 446	51 939	12 463

### ➤ Evolution de l'épargne de gestion

**Le fort impact de l'inflation sur les principaux axes d'intervention des services (Déchets, mobilités, sports, culture, jeunesse, petite enfance...) couplé aux charges financières générées par la hausse des taux d'intérêts entraînent un risque d'effet ciseau sur l'épargne.**

- Fin 2021 : 1296 K€,
- Fin 2022 : 2 743 K€
- Projection 2023 : 2029 K€ (-26%)
- En comparaison à 2022 la baisse de l'épargne gestion s'explique principalement par :
  - La hausse des charges à caractère général de 11% soit +1616 K€,
  - La hausse des charges de personnel de 4% soit 730 K€.
  - La hausse des charges financières de 61% soit 143 K€,

**Un budget socle sera circonscrit en 2024 pour concentrer l'action publique sur l'essentiel du fonctionnement des services publics.**

- La situation financière nécessite donc une attention soutenue et impose à Seine Normandie Agglomération une réflexion stratégique et des actions concernant :
  - Le maintien d'une dynamique de recettes de fonctionnement,
  - La mise en place d'une politique de réduction maîtrisée des dépenses de fonctionnement. Cette volonté de la ville s'illustre par un travail de suppression des dépenses complémentaires et non impératives, engagé par les services sur la base d'un budget socle défini dans le cadrage budgétaire.

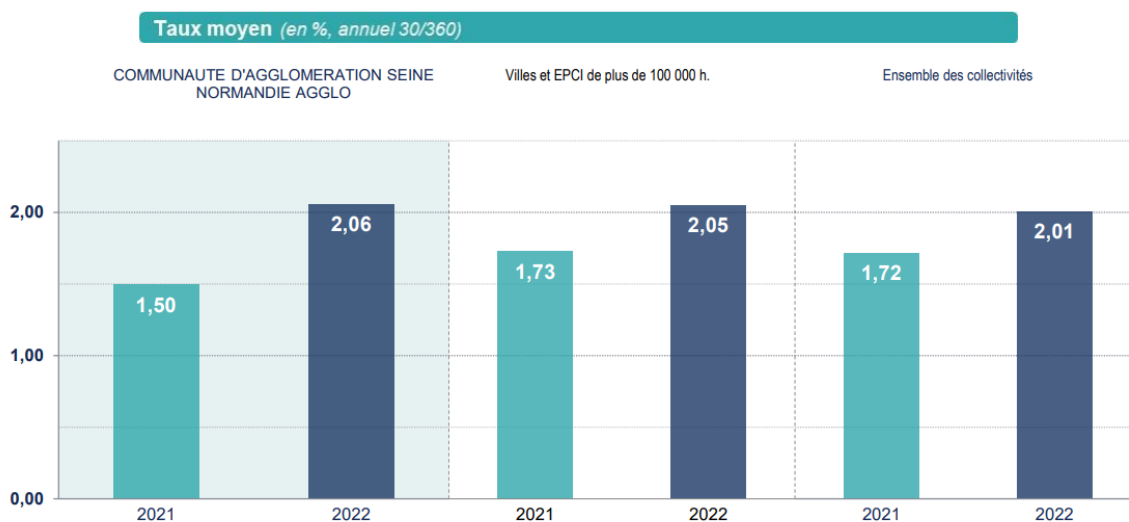
### ➤ Evolution de l'épargne brute

*NB : En ajoutant les frais financiers portés par SNA à l'épargne de gestion, l'épargne brute en résulte. Elle permet de mesurer la réalité de l'épargne dégagée sur l'exercice (hors résultat reporté).*

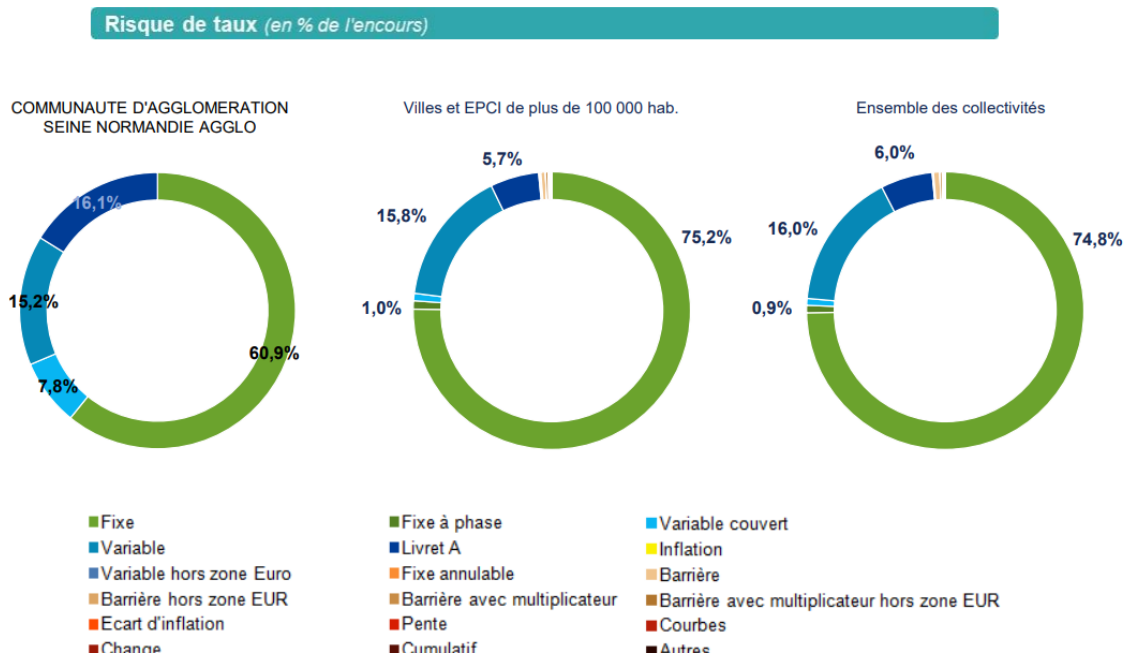
- Fin 2021 : 1 158 K€ - taux d'épargne brute 2,04 %,
- Fin 2022 : 3 914 K€ - taux d'épargne brute 6,49 %,
- Projection 2023 : estimé à 1809 K€ vers un taux d'épargne brute de 2,98%.

- La baisse de l'épargne brute de SNA s'explique principalement par une hausse de l'impact du résultat financier. Cet impact est porté essentiellement par la hausse des charges générales et de personnel. Les emprunts à taux variables ont permis à SNA d'optimiser les coûts de financement liés aux investissements antérieurs.

### Comparatif des taux d'intérêts de la dette consolidée (Budget principal, eau et assainissement)



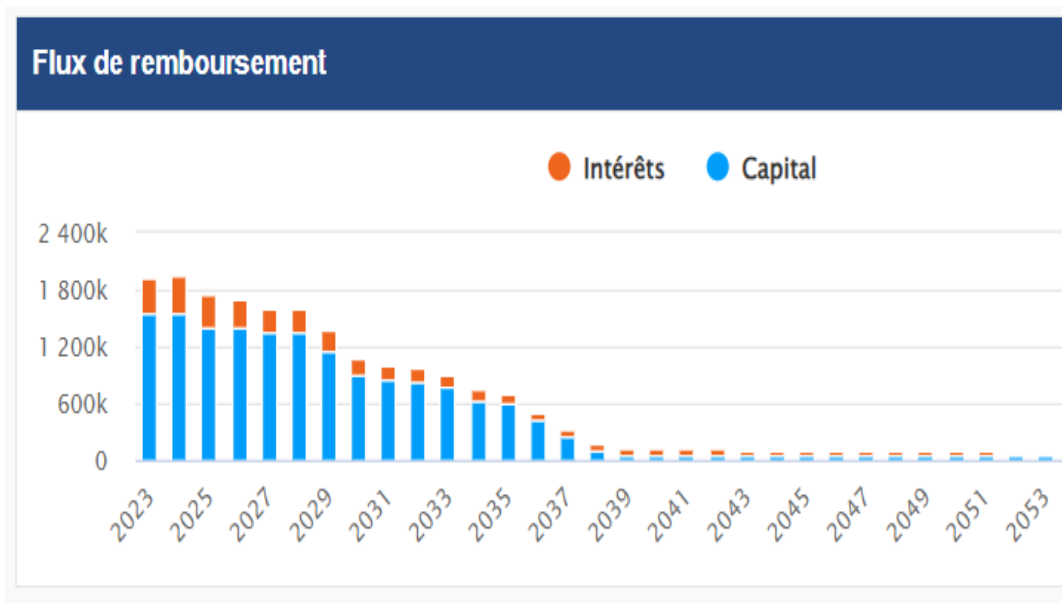
Le taux moyen de la dette est à la moyenne des taux des emprunts pondérés par leurs capitaux restant dus. Il s'interprète comme une mesure instantanée, à la date d'analyse, de la vitesse à laquelle courent les intérêts.



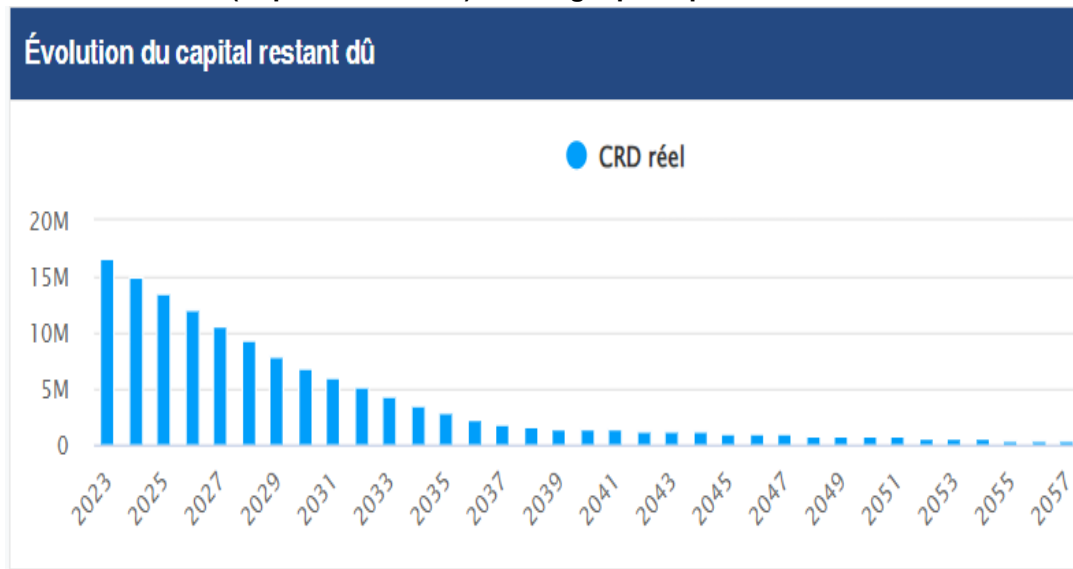
## ➤ Evolution de l'épargne nette

NB : L'épargne brute diminuée du remboursement de la dette en capital définit l'épargne nette. Cet indicateur permet d'apprécier la tendance de couverture de la dette future par l'autofinancement.

- Fin 2021 : -171 K€ - taux d'épargne nette- 0,30%,
  - Fin 2022 : 2430 K€ - taux d'épargne nette +4,03%,
  - Projection 2023 : estimé à 258 K€ vers un taux d'épargne nette de l'ordre de 0,42%.
- Le programme d'investissement de SNA prévoit un financement maximal par l'autofinancement et les subventions des partenaires financiers (Europe, Etat, Département, Région). La conséquence directe est un faible recours à l'emprunt. Le remboursement en capital de la dette pour 2023 correspond à 1 551 K€ de capital soit une quasi stabilité par rapport à 2022 (1484K€).
  - **A dette constante, le remboursement annuel en capital restera donc calibré à 1,5 M€ jusqu'en jusqu'à 2026.**



**Le stock de dette (Capital restant dû) du budget principal est de 15 M€ à fin 2023.**



## 2.3. Les budgets annexes de SNA

**En consolidation du budget principal, les actions de SNA se retrouvent également dans 12 budgets annexes.**

L'eau en affermage et en régie, l'assainissement, le transport urbain et l'instruction du droit des sols sont suivis dans cinq budgets annexes de nomenclature M4, financés par leurs ressources propres.

L'hôtel d'entreprises, et les zones d'habitat ou d'activités font l'objet de 7 autres budgets annexes en nomenclature M14/M57 financés par les produits de cession et partiellement par des subventions pour charges administratives. Ces budgets n'ont contracté aucun emprunt direct.

### ➤ Eau, Assainissement, Transport, IDS : Evolution des épargnes

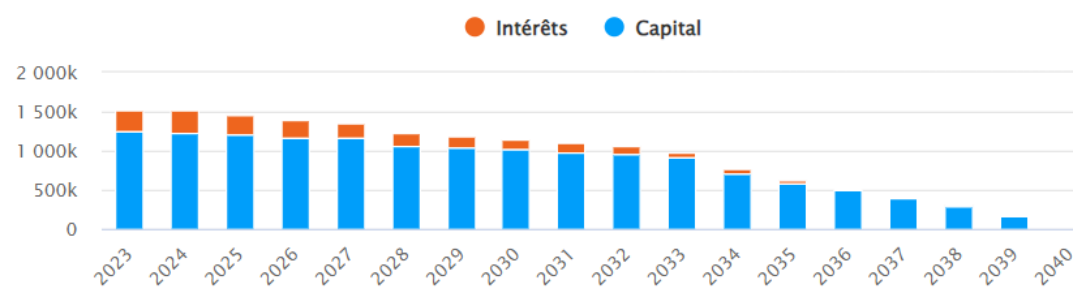
Ces budgets subissent également l'érosion de l'épargne de gestion par l'inflation, mais parviennent à maintenir une épargne nette positive à l'horizon 2026.

### BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

	2022	2023	2024	2025	2026
1. Recettes courantes de fonctionnement	3 439 711	3 077 900	2 903 250	2 898 206	2 969 911
2. Dépenses courantes de fonctionnement	906 772	1 137 702	931 661	948 214	965 099
3. Epargne de gestion (1 - 2)	2 532 939	1 940 198	1 971 589	1 949 992	2 004 813
4. Résultat financier	-221 818	-287 167	-377 651	-456 195	-454 324
5. Résultat exceptionnel	53 709	-32 241	-50 606	-606	-606
6. Epargne brute (3 + 4 + 5)	2 364 830	1 620 790	1 543 332	1 493 191	1 549 883
10. Remboursement du capital de la dette	1 284 383	1 198 580	1 290 987	1 423 141	1 450 829
11. Epargne Nette (6 - 10)	1 080 447	422 209	252 345	70 050	99 054

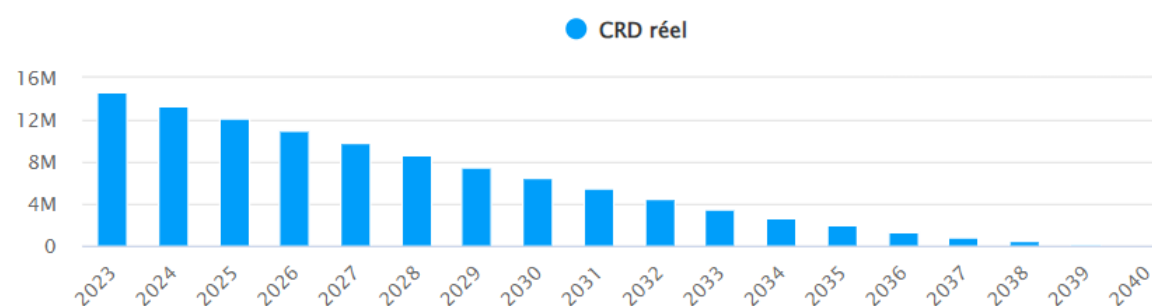
Les recettes d'exploitation de l'assainissement baissent notamment du fait du désengagement des primes d'épuration de l'Agence de l'eau.

## Flux de remboursement



L'encours de la dette est de 13,3 M€ à fin 2023.

## Évolution du capital restant dû



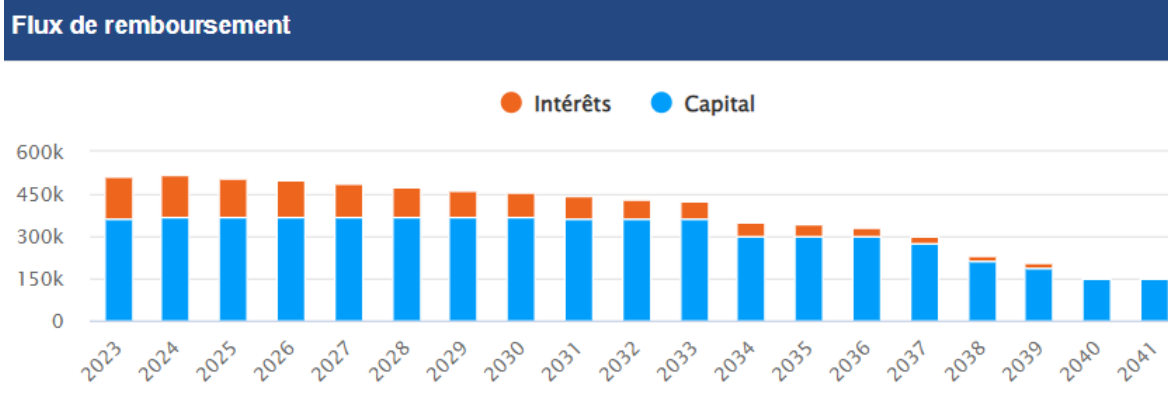
## BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les excédents reportés des deux sections (1 139 K€) font l'objet d'une étude de projet en vue de leur affectation future. Ce budget ne présente pas de dette.

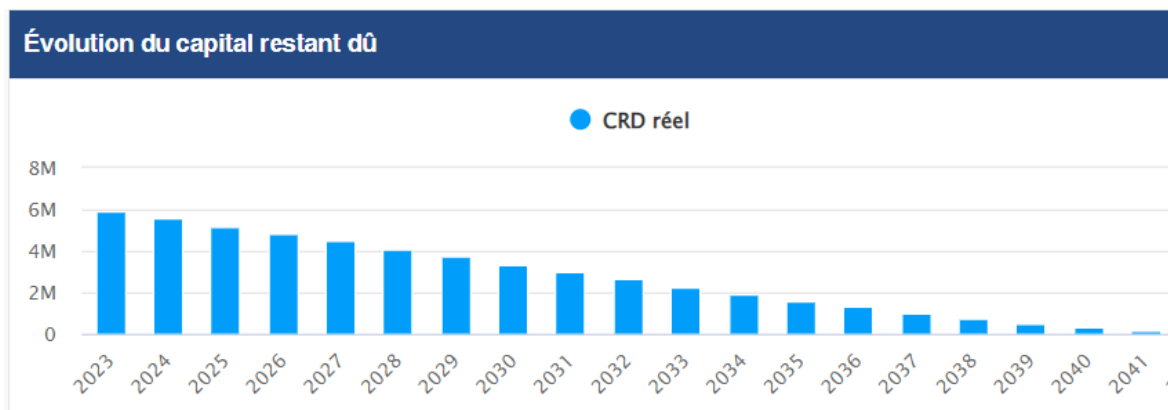
## BUDGETS ANNEXES EAU EN REGIE ET DSP

	2022	2023	2024	2025	2026
1. Recettes courantes de fonctionnement	12 402 113	12 701 080	12 983 623	13 278 437	13 585 047
2. Dépenses courantes de fonctionnement	10 388 019	10 762 066	11 264 166	11 491 712	11 723 975
3. Epargne de gestion (1 - 2)	2 014 094	1 939 014	1 719 457	1 786 725	1 861 072
4. Résultat financier	-82 087	-148 597	-185 286	-273 727	-358 592
5. Résultat exceptionnel	-115 220	0	0	0	0
6. Epargne brute (3 + 4 + 5)	1 816 787	1 790 417	1 534 171	1 512 998	1 502 480
10. Remboursement du capital de la dette	330 947	362 781	440 117	621 495	813 397
11. Epargne Nette (6 - 10)	1 485 839	1 427 636	1 094 055	891 503	689 083

Le schéma directeur de l'eau engagera des phases d'investissement plus importantes à compter de 2026. Elles devront être modulées selon les capacités financières du budget de l'eau.



L'encours de dette est de 5,6 M€ à fin 2023.



## **BUDGETS ANNEXES TRANSPORT URBAIN**

	2022	2023	2024	2025	2026
1. Recettes courantes de fonctionnement	2 742 079,04	2 964 399,00	3 840 739,44	3 841 086,69	3 841 440,88
2. Dépenses courantes de fonctionnement	2 927 316,35	3 397 390,42	3 532 104,84	3 667 481,86	3 805 185,74
3. Epargne de gestion (1 - 2)	-185 237,31	-432 991,42	308 634,60	173 604,83	36 255,14
4. Résultat financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5. Résultat exceptionnel	137 339,92	0,00	0,00	0,00	0,00
6. Epargne brute (3 + 4 + 5)	-47 897,39	-432 991,42	308 634,60	173 604,83	36 255,14
10. Remboursement du capital de la dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11. Epargne Nette (6 - 10)	-47 897,39	-432 991,42	308 634,60	173 604,83	36 255,14

Ce budget ne recourt pas à l'emprunt et n'est pas endetté. La revalorisation du taux de versement mobilité à 0,75% permet au budget de revenir en épargne positive. Toutefois, la pente de charges liée à la DSP reste plus importante que les perspectives d'évolution des produits. L'épargne est structurellement sous tension.

## **BUDGETS ANNEXES INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS**

Ce budget est équilibré chaque année par les contributions des collectivités (environ 330 K€) bénéficiant du service des instructeurs de l'urbanisme. Les excédents reportés (environ 15 K€) constituent la variable d'ajustement de la contribution en cours d'exercice.

## **BUDGETS ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISE**

Les coûts de fluides, d'entretien des bâtiments et terrains sont pris en charge par une subvention du budget principal d'environ 15 K€/an. Les excédents de fonctionnement générés par les loyers représentent environ 300 K€/an et font l'objet de reversements au budget principal de SNA.

## **BUDGETS ANNEXES DES ZONES – Comptabilité de stock**

➤ **ZAC FIESCHI** : Le déficit reporté de 749 K€ est projeté en réduction à l'issue de la vente des dernières parcelles et du bilan de ZAC.

➤ **NORMANDIE PARC** : Le solde excédentaire de la zone Nord (397 K€) permet de financer les études d'aménagement de la zone sud. L'Autorisation de programme de 12 M€ sera modulée au gré des perspectives d'implantation d'activités. Le coût d'entretien de la zone supporté par une subvention du budget principal est d'environ 4 K€/an.

➤ **LES SAULES** : L'offre foncière de cette zone reste proposée à la vente. Le coût d'entretien de la zone supporté par une subvention du budget principal est d'environ 1 K€/an.

➤ **ECOSEINE** : L'excédent capitalisé est de 93 K€. L'offre foncière de cette zone reste proposée à la vente. Le coût d'entretien de la zone supporté par une subvention du budget principal est d'environ 20 K€/an.

➤ **TOISY** : Le déficit résiduel projeté de 23 K€ sera intégré au budget principal à la clôture des dernières opérations foncières à l'horizon 2024.

### 3. DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES AU SERVICE DES COMMUNES ET DES HABITANTS DE NOTRE AGGLOMERATION

---

Les élus de Seine Normandie Agglomération, par les choix initiaux des compétences optionnelles retenues lors de sa création, ont fait le choix d'une agglomération résolument tournée vers ses habitants. En effet, historiquement le territoire fût l'un des premiers à exercer la compétence petite enfance jeunesse, par exemple. Et les compétences telles que le tourisme, la culture, le sport sont également la preuve de cet engagement en faveur de l'attractivité territoriale et de la qualité des services offerts aux habitants.

Ainsi, dans un contexte économique inflationniste, les hausses des coûts de l'énergie, des coûts salariaux et des matières premières, engendrent une progression des charges à caractère général de l'agglomération assez significatives de + 14% entre 2022 et 2023, soit + 2 022 K€.

Afin de préserver les efforts engagés pour améliorer l'épargne nette, le dialogue budgétaire 2024 sera donc axé sur le soutien de l'épargne, de l'autofinancement et de la couverture des annuités d'emprunt.

Pour autant les enjeux sociétaux et les projets de SNA sont bien au cœur des orientations budgétaires 2024 en s'appuyant sur les 2 piliers prioritaires fixés par les élus : Le développement économique et la transition écologique.

#### 3.1. Des orientations budgétaires en faveur de l'attractivité

##### ➤ Le développement économique et touristique : fil rouge de SNA

Forte de son schéma touristique communautaire finalisé en 2022, et de la sortie des effets de la crise du Covid, l'Office de Tourisme Communautaire a retrouvé en 2023 un rythme proche d'avant Covid en matière de fréquentation.

Les chiffres de la saison 2023 sont ainsi en progression et l'attractivité territoriale se mesure aussi par l'arrivée de nouveaux professionnels du tourisme avec **+ de 20% du nombre d'hébergements en 2 ans**. Aussi, les **recettes de taxes de séjour (près de 300 k€) sont en hausse ainsi que les escales fluviales avec + de 1100 accostages et près de 900 000 touristes qui foulent les sites et villes touristiques de notre territoire**, justifiant le développement et les investissements effectués en la matière notamment de quais croisières. En effet, en 2023, **les bornes électriques des quais croisières** de Vernon ont pu être mises en service et celles des Andelys seront opérationnelles courant 2024. Cette opération inscrite au contrat de territoire d'un montant **de 1,5 millions €** sera financée à hauteur d'environ 30% par la région, l'Etat, le Département et de recettes C2E grâce à l'amélioration des énergies consommées (suppression des groupes électrogènes au profit de bornes électriques notamment).

En 2024, SNA poursuivra le déploiement de son plan d'actions touristiques en s'appuyant sur son office de tourisme communautaire, activateur des synergies entre communes, professionnels du tourisme, commerçants, hébergeurs, habitants, tout en continuant notamment de développer les liens avec les politiques culturelles présentes sur le territoire (MDIG, Château Gaillard, animations, Séminaires...) et grâce à l'amélioration de ses outils de communication (Site internet, marque touristique...).

Les retombées touristiques boostent la dynamique commerciale locale et contribuent à favoriser les politiques d'accompagnement de SNA envers les commerces pour préserver l'offre de proximité. Tout comme durant la période Covid, **le soutien aux UCIAL (+100K€)** du territoire sera renouvelé en 2024 en cohérence et en complémentarité avec l'animation territoriale que représente **l'ouverture du Village**

**de Marques Mc Arthur Glen depuis mai 2023.** Au-delà des quelques **600 emplois locaux** qu'a apporté ce projet, tant attendu, ce site viendra également étoffer l'attractivité touristique du territoire. **+ 2 Millions de visiteurs attendus par an.**

2023 a également été marqué par la finalisation des démarches règlementaires liées au futur aménagement de la **Zone Sud du Normandie Parc**, avec l'arrêté préfectoral pris en septembre dernier permettant de **finaliser en décembre prochain la procédure de la ZAC** et de lancer les marchés de travaux dès l'automne 2024. **Ce projet de près de 12M€ au global** vise l'accueil d'entreprises pourvoyeuses d'emplois dans des secteurs porteurs, plutôt industriels, s'inscrivant dans le respect des enjeux de la transition écologique. SNA a en effet candidaté pour que ce site bénéficie des meilleurs référencements auprès de France 2030 – site « clés en main », ainsi qu'auprès de la Région pour la labellisation RSE.

Par ailleurs, SNA accompagne également activement les entreprises en difficultés ou en création à travers son service développement économique pour envisager les solutions de redressement ou de reconversion de sites (ex : Holophane). SNA continuera de venir en complément aux fonds d'aides existants (Région / Département) ou en activant ses partenariats avec des filières spécifiques ou organismes conventionnés dans différents champs utiles aux entreprises tels que l'emploi, la formation (CCI, ADN, Chambre des métiers, mission locale, NAE,..). L'activation des réseaux et partenariats permettent de bénéficier d'opportunités ou de coopérations donnant naissance à des projets novateurs sur le territoire, tels que le **renforcement des filières de formations sur le Campus de l'Espace** dans le cadre de la réponse à l'appel à manifestation d'intérêts emplois et compétences (PIA4). Ce projet partagé avec le territoire Caux Vallée de Seine a pour but de créer en Normandie un écosystème/parcours complet de formations allant de niveau BAC à Bac +8 (chaire) **sur la filière hydrogène** en partenariat avec l'ITII et les entreprises pionnières en la matière comme Arianegroup. Les premiers cycles de **formations devant débuter fin 2024.**

Enfin, SNA poursuivra la commercialisation de ses terrains économiques en 2024, tels que sur la zone de **Toisy qui verra sa finalisation en 2024** avec la vente du dernier terrain disponible. Aussi, cette année 2023 afin d'anticiper l'avenir, dans un contexte de Zéro artificialisation, SNA s'est donc engagé en partenariat avec l'EPFN et la Région, à **la réalisation d'une étude de stratégie foncière économique** en lien avec les démarches en cours sur le SCOT/SRADDET, dont **les résultats sont attendus pour début 2024.** Un budget d'acquisitions foncières sera provisionné ou coordonné avec des conventions EPFN, spécialiste du portage foncier pour les collectivités.

## ➤ **Des outils d'aménagement territorial fondamentaux qui préparent l'avenir**

Le développement économique, et plus largement l'aménagement du territoire, passent nécessairement par **la planification et la coordination des outils permettant l'anticipation et la définition des politiques publiques de demain.**

C'est ainsi qu'en 2024, SNA poursuivra ses engagements budgétaires concourant à la finalisation du **Schéma de COhérence Territorial (SCoT)**. Celui-ci **entrera en 2024 dans sa phase finale**, après un calendrier rallongé par la crise sanitaire, puis par les évolutions législatives imposant d'attendre l'atterrissage du SRADDET pour être en conformité avec la réglementation.

Les communes et les forces vives de l'agglomération seront à nouveau réunies pour parachever ce document central déterminant l'ambition d'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années, afin de permettre à la fois de renforcer notre attractivité, de développer de l'activité et des emplois, de préserver nos ressources naturelles et alimentaires, et de préserver nos paysages et la qualité de vie de nos villes et villages.

Cet outil est aussi indispensable dans la traduction des politiques d'habitats et de logements déjà engagées par des actions volontaristes de l'agglomération à **travers des dispositifs comme le PLH** (plan Local de l'Habitat), **PVD** (Petites Villes de Demain) **qui se poursuivront en 2024**. Dans le cadre de l'action principale du PLH, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), **111 dossiers de particuliers avaient déjà été accompagnés financièrement, avec des taux de subvention moyens autour de 63,5%. Au total, ce sont 3 475 854€ de travaux qui ont été engagés, pour 2 208 968€ de subvention accordés par SNA et ses partenaires.**

En matière d'aménagement, SNA très engagée dans le **traitement de ses friches, verra en 2024 la finalisation de la reconversion de la ZAC Fieschi**, dont les dernières parcelles ont trouvé acquéreurs en 2023 grâce à des appels à projets sur certains bâtiments. Cet éco-quartier sera un exemple de réaménagement mixte et équilibré en cœur de ville, avec ses 600 logements, ses commerces, ses activités économiques, et son tiers-lieu engagée pour la transition écologique du territoire en plein développement. C'est près d'un demi-milliard d'euros d'investissements publics et privés qui ont bénéficié à la renaissance de cette friche.

SNA a pu compter sur cette visibilité pour poursuivre avec **d'autres opérations de reconversion par appels à projets qui permettent de voir sortir des propositions d'aménagement mixtes et qualitatives totalement financées par des investisseurs privés**. Comme par exemple, l'ancien terrain de sport à St Marcel dont la désignation du lauréat est prévue en fin 2023. **Ces recettes alimentent ainsi la capacité de réinvestir pour SNA dans autres politiques publiques structurantes.**

### 3.2. Des orientations budgétaires responsables en lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le PCAET du territoire traduit la démarche de planification stratégique et opérationnelle définie par SNA et ses communes pour réduire ses émissions de GES (volet atténuation) et adapter son territoire aux effets du changement climatique (volet adaptation).

Concrètement, SNA s'est engagée à devenir un territoire 100% ENR (ENergies Renouvelables) à l'horizon 2040 en diminuant de 40% la consommation d'énergie de son parc bâti, de 30% la consommation de papier, en éteignant 100% des points lumineux lui appartenant la nuit, en valorisant plus de 80% des déchets produits par SNA et bien d'autres objectifs encore.

Quelques exemples d'objectifs du PCAET voté en 2020 :

- Diminuer les consommations énergétiques
- Accompagner l'évolution de la mobilité
- Promouvoir un aménagement durable du territoire
- Mettre en place une stratégie de maîtrise foncière tendant vers une 0 artificialisation nette
- Mettre en place une politique ambitieuse de réduction des déchets
- Proposer aux touristes des solutions durables de mobilité

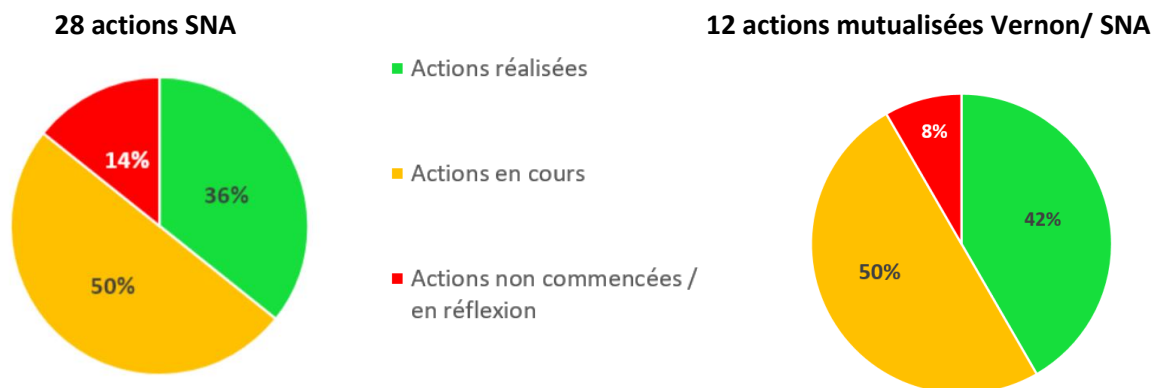
**Un bilan à mi-parcours a été lancé en 2023 et sera finalisé courant 2024. D'ores et déjà, près de 85% des 33 actions du PCAET sont engagées/commencées :**

- Axe 1 = Devenir territoire 100% ENR en 2040 : 89%,
- Axe 2 = Plan Alimentaire Territorial Ambitieux : 87%
- Axe 3 = SN'Anim'actrice de son territoire : 81%

➤ **La transition écologique, le fil vert de SNA : une politique énergétique proactive qui porte ses fruits**

Seine Normandie agglomération porte donc une ambition croissante d'engagement en matière de transition écologique, climatique et de développement durable dans ses actions et politiques publiques. A l'instar des entreprises engagées par leur Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE), SNA conformément aux objectifs de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), s'est engagée dès l'automne 2022 dans un plan de sobriété énergétique ambitieux en partenariat avec sa ville centre Vernon.

**PLAN SOBRIETE SNA - Avancement des actions : bilan 2023**



**Sur 40 actions**, 39% ont été réalisées et 50% sont d'ores et déjà engagées, **soit 89%**. SNA poursuivra ses efforts dans le domaine sur 2024.

Les principales mesures concernées sont :

- Le plan d'optimisation des ouvertures bâtementaires
- La réduction des éclairages publics
- L'accélération du plan Leds et gestion des intensités lumineuses
- Le développement du plan écomobilité et favoriser l'utilisation de véhicules propres
- L'optimisation du nombre de branchements et appareil électriques
- La réduction des durées de chauffe des bâtiments et la baisse des températures à 19°
- La réduction des consommables et l'amélioration de la sobriété numérique

**Cette stratégie de sobriété a permis une diminution des consommations énergétiques de -26,5% pour le gaz et de -5,5% pour l'électricité entre la période 2021/2022 et 2022/2023.**

En matière de production énergétique, SNA accompagne ses communes dans la réalisation d'appels à projets ou le suivis des démarches/porteurs de projet tels que par exemple :

- sur l'ancien site d'enfouissement des Bourdines où Vernon a retenu l'entreprise Total Energies pour la réalisation d'une ferme solaire représentant un parc photovoltaïque de près de 5ha pour 4247 MWh dont les travaux devraient débuter en 2024, permettant de fournir en électricité l'équivalent 1600 foyers (soit plus de 10% des foyers)
- Sur une friche industrielle St Marcelloise, l'entreprise Urbasolar envisage également la réalisation d'un parc solaire.
- Des projets de méthaniseurs tel celui des 3 chênes inauguré en 2023 à Vexin sur Epte
- Ou encore dans leurs réflexions de productions éoliennes en lien avec le SIEGE 27

Par ailleurs, SNA soutient les projets privés qui œuvrent dans cette dynamique de production d'énergies renouvelables ou de réduction des consommations. A ce titre, elle **accueille sur son territoire, le premier tiers lieu dédié à la Transition écologique** sur l'écoquartier Fieschi, la Manufacture des Capucins, dont l'ambition est d'accompagner les habitants et les entreprises du territoire dans tous les changements de mode de production ou de mode vie, en vue d'une meilleure adaptation au dérèglement climatique. Près de 150 bénévoles et une trentaine d'entreprises sont impliqués dans la démarche, notamment celles engagées dans le partenariat avec le GIRV (groupe Actions transitions) qui ont réussi à décrocher en 2023 un appel à projet auprès de l'ADEME pour une quinzaine d'entreprise : démarche ACT'Eure pour les accompagner dans leur décarbonation.

### ➤ **En 2024 : Une mobilité plus verte et plus proche des besoins de ses usagers**

SNA s'engage pour des déplacements toujours facilités, et permettant de diminuer la part de la voiture sur notre territoire. Pour ce faire, la délégation de service public SNGo ! sera renouvelée au 1er janvier 2024, et a été négociée tout au long de l'année 2023 pour aboutir aux grands objectifs fixés par l'exécutif communautaire :

- conforter les transports existants dont la fréquentation connaît une forte croissance depuis des années ;
- développer de nouveaux services, notamment en direction des zones d'emploi, pour faciliter la vie des salariés ;
- offrir à la ruralité une alternative à la voiture ;
- engager la transition énergétique de notre parc de véhicules en remplaçant des véhicules thermiques par des électriques.

En complément, SNA lancera en 2024 son **schéma directeur cyclable**. Véritable feuille de route pour l'ensemble des composantes du territoire, ce schéma directeur a pour objectifs :

- d'accompagner les communes souhaitant développer des infrastructures cyclables ;
- de coordonner les aménagements à l'échelle communautaire ;
- d'interroger, en parallèle de la question des itinéraires, les questions du stationnement, du jalonnement, de l'appropriation de ce mode de transport, de son lien avec les autres mobilités...

### ➤ **Une politique d'achat public et des usages informatiques et numériques responsable**

Dans le cadre de la loi AGECE, SNA s'inscrit dans l'accompagnement et la nécessité d'un changement de modèle, incarné par les actions menées dans sa politique d'achats ou de gestion des usages numériques.

Les achats doivent tendre vers des fournitures issues du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées. Aussi, dans le cadre de ses marchés, des critères de jugement des offres dédiés à ces thématiques doivent être intégrés et concernant les consultations inférieures à 40K HT, SNA fait régulièrement appel à des ressourceries et des enseignes spécialisées.

Réglementairement, SNA se doit d'une part de respecter pour certaines catégories de dépenses (vêtements de travail, papeterie imprimées, matériel informatique, les fournitures de bureau, papiers d'impression, téléphonie, véhicules, bicyclettes, jeux et jouets, mobilier de bureau, appareils ménagers...) des pourcentages de fournitures issues du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées. D'autre part, elle doit effectuer une déclaration de ses différentes dépenses. Une 1<sup>ère</sup> déclaration a été effectuée en juin 2023 pour les achats de l'année 2022. En 2024, SNA renforcera sa démarche écoresponsable sur ces différents segments d'achats (réflexion sur l'achat de papier

d'impression entièrement recyclé), en sensibilisant plus étroitement les agents des services communautaires sur ce sujet

Concernant les usages Numériques et de l'Informatique, SNA adresse à une filière de recyclage tous les équipements numériques et téléphoniques sortis de son parc (Loi REEN). Ainsi, cela permet la modernisation du parc des PC et écrans obsolètes au profit de matériels récents bénéficiant des dernières normes en matière de consommation énergétique.

Des efforts de modernisation de l'infrastructure des serveurs avec le passage en mode hyperconvergé, qui implique la réduction du nombre de serveurs et la baisse de la consommation électrique pour l'alimentation et le refroidissement de l'installation. Une préférence pour le Wifi a été engagée car moins énergivore que la 4G, ainsi qu'une procédure de rationalisation du parc des copieurs avec de l'impression à la demande et la récupération des toners usagés pour recyclage.

### ➤ **Cybersécurité de l'agglomération numérique**

Selon l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information), en 2022, les collectivités locales constituent la deuxième catégorie de victime la plus affectée par des attaques par rançongiciel derrière les TPE, PME et ETI. Elles représentent ainsi 23 % des incidents traités par ou rapportés à l'agence.

Consciente des enjeux de sécurité auxquels l'agglomération SNA est exposée, la DNI s'est engagée dès l'année 2021, dans un plan pluriannuel de modernisation de son système d'information, afin d'évacuer progressivement une dette technologique accumulée depuis plusieurs années et de combler par la même occasion, les failles de sécurité héritées de cette obsolescence.

Parallèlement à cela et après avoir déposé son dossier sur la plate-forme France Relance, Seine Normandie Agglomération a été subventionnée à hauteur de 90 000 € par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale pour l'action 'Mise à niveau numérique de l'Etat, des territoires et des entreprises. La subvention est répartie comme suit : 40 000 € pour la phase initiale d'audit et 50 000 € pour la phase de réalisation des actions urgentes.

Ce plan doit amener la collectivité à un niveau de maturité de sécurité informatique évalué comme suffisant sur une période allant jusqu'à 2027. La première phase ou pack initial, a été menée durant l'année 2023 sous la forme d'audits et de tests techniques. La subvention correspondante (40 k€) est été perçue.

74 actions ont été identifiées et ont été réparties en 4 phases (P0 à P3). Les phases jumelées P0 et P1 sont les plus denses et cumulent 47 actions à mener sur 2023 et 2024. La phase P2 concerne l'année 2026 et P3, l'année 2027.

Ces chantiers prioritaires nécessitent des investissements lourds en nouveaux moyens de sécurité, en ressources humaines pour leur mise en œuvre et exploitation et font appel à des compétences que la DNI ne possède pas encore.

La somme de ces investissements s'élève à 92 000 € TTC sur la phase P0/P1 (2024), financée à hauteur de 50 000 € TTC, financement perçu par la collectivité en 2023. Le budget de fonctionnement va également être impacté puisque qu'une évolution de 65 000 € TTC/an et uniquement dédiée la maintenance des nouveaux systèmes de sécurité est identifiée.

Par ailleurs en 2023, Seine Normandie Agglomération a également souhaité faire certifier les services numériques mis à la disposition de ses concitoyens en se soumettant à la certification RGS (Référentiel Général de Sécurité). La certification a été obtenue pour 4 ans et implique aussi la mise en œuvre d'actions correctrices et d'amélioration durant cette période.

## **Plan projet de la Direction Numérique et Informatique et Plan Pluriannuel de Transformation Numérique – 2021-2026**

Toutes collectivités confondues, la DNI travaille à ce jour sur 68 projets. Ce volume se décompose en 31 projets métier, 26 projets d'infrastructure, 6 projets sur les postes de travail et 6 projets au niveau direction de service.

Parmi ces projets 52 concernent le PPTN des entités de SNA, du CIAS et de l'OTC. 18 sont terminés, 17 sont en cours de réalisation, soit 67% d'avancement.

**Dans un contexte de changement climatique visible désormais, SNA prend toute la mesure et toute sa part dans les actions et politiques publiques menées, afin de s'inscrire pleinement comme acteur responsable et engagé au service de ses communes et du bien vivre de ses habitants. Au-delà de la bonne gestion des ressources de la planète et la contribution de SNA aux objectifs fixés par la France en matière de transition écologique, une partie de ces actions/mesures contribuent à réduire l'impact de l'inflation des prix dans les budgets de l'agglomération.**

### 3.3. Des orientations budgétaires solidaires envers les plus fragiles

Le soutien de Seine Normandie Agglomération restera fortement exprimé au côté des populations nécessitant une attention et un accompagnement essentiel pour l'avenir du territoire. SNA poursuivra également auprès de ses communes son accompagnement à travers la mission appui aux communes et le dispositif **de fonds de concours qui a pu financer 21 communes en 2023**. Une enveloppe annuelle de près de 200K€ est affectée en ce sens pour financer des projets de proximité.

#### ➤ **L'aide aux plus fragiles**

##### **L'espace Information Médiation**

L'accompagnement social existe depuis la création de SNA en 2017, à travers l'ensemble de ses actes et politiques tarifaires mais surtout à travers le service Espace Information Médiation (EIM) qui se situe au cœur du quartier des Valmeux de la ville de Vernon. Il facilite l'accès aux droits et aux soins, lève les incompréhensions entre les personnes et les institutions, aide à la prévention et à la résolution des conflits. Ce rôle de médiation est essentiel dans le quotidien des QPV pour des sujets de tension de voisinage, mais aussi pour venir à tout moment sur le terrain afin de faciliter le dialogue et de désamorcer les actions sur nos quartiers en raison d'actualité d'envergure nationale. Il conviendra donc de soutenir tant que possible ce service, l'actualité nationale et internationale indiquant des tensions prochaines.

Cet espace est également labellisé France service et point conseil budget depuis 2 ans, c'est donc un point connu et reconnu pour l'ensemble des démarches administratives de la population. L'ensemble des partenaires nationaux changeant leur modalité de rendez-vous, le passage à l'EIM est devenu obligatoire pour nombre de démarche. Le soutien sur le fonctionnement du service perdurera donc cette année pour garantir à la population en difficulté un accès de qualité à l'ensemble des démarches administratives. Une recherche de financement des partenaires sera à l'étude afin de renforcer l'équipe.

La partie médiation de l'EIM correspond à la politique de prévention mise en place par SNA que ce soit sur des tensions, délinquance, santé ou vieillissement.

## **Le Centre intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance**

Concernant la délinquance, la réorganisation du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) courant 2023 a permis des réunions plus proches du quotidien des élus.

Cette première phase sera complétée en 2024 par des réunions délocalisées pour traiter les sujets d'actualité en proposant des réponses législatives mais aussi opérationnelles. Le bilan 2022 présenté à la réunion aux Andelys en juin 2023 a ressorti des sujets forts sur notre territoire tel que la sécurité routière avec des excès de vitesse de haute catégorie, la multiplicité de passage de motos générant des troubles sonores, mais aussi les dépôts sauvages ou le vol de matériel.

Ces différents points montrent bien l'importance de cellule de coordination pour travailler ensemble entre Police nationale, Polices municipales et Gendarmerie, afin de s'organiser pour prévenir et résoudre ces actes de délinquances. La prévention de la délinquance se traduit dans le cadre du CISPD par un marché d'acquisition de caméra de vidéosurveillance pour permettre aux différents acteurs de la sécurité de tracer et visionner en cas d'actes délictueux, elle se traduit aussi par toute la partie de prévention en santé mentale qui permet de donner des clés aux différents acteurs pour reconnaître une personne en fragilité. Le soutien au CISPD sera donc reconduit avec une orientation du budget sur des actions délocaliser afin de permettre à l'ensemble des élus de se rendre à des réunions proches de chez eux.

## **Le Centre intercommunal d'action sociale**

L'accompagnement social de l'agglomération se traduit notamment par l'outil du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS), décliné en 2 axes :

-Accompagnement des personnes âgées : Aider les personnes âgées à vivre de manière autonome, à trouver des services de soins de santé appropriés et à s'adapter aux changements liés au vieillissement.

-Accompagnement en santé : réduire les inégalités sociales en termes de santé, développer l'accès aux soins, organiser la prévention.

Le politique senior du CIAS consiste à favoriser tant que possible maintien à domicile de la population sénior ou en situation de handicap en mettant à disposition des citoyens un service d'aide à domicile.

Ce service constitué d'une centaine d'agents, facilite les gestes de la vie quotidienne pour une population en perte d'autonomie. Ce service en perpétuelle évolution a permis depuis 2 ans des économies de structure certaines permettant de diminuer la subvention de SNA au CIAS. Elle a été contrebalancée par l'installation de la prime dite Segur (CTI) en 2023 avec régularisation depuis avril 2022, cette prime additionnée de la hausse de l'indice de la fonction publique nécessite un maintien de la hauteur de subvention 2023 sur 2024. L'action 2024 sera orienté vers la qualité de vie au travail, formation et mise à disposition de véhicule (renforcement du parc auto).

## **La santé**

Concernant la santé, le sujet de la démographie médicale questionne l'ensemble des élus et citoyens de notre territoire. SNA reste pleinement engagé pour favoriser l'installation de professionnels de santé, le budget pour attirer les médecins étrangers est maintenu, l'accompagnement pour la constitution de MSP reste disponible pour toute collectivité qui voudra se lancer dans la démarche.

La seconde priorité de la santé est l'ensemble des actions de promotion. La prévention de santé est essentielle pour améliorer la qualité de vie des individus, réduire les coûts des soins de santé et prévenir un fardeau croissant de maladies chroniques. Elle repose sur l'éducation, la sensibilisation, la promotion de comportements sains et la création de politiques publiques favorables à la santé. Cette année, la prévention sera orientée vers le public adolescent et jeune, que ce soit sur des actions de prévention en santé mentale ou bien sur de la nutrition et activité physique.

## Les gens du voyage

SNA poursuivra en 2024 l'aménagement de l'aire de grands passages entamé en 2023, afin de fournir à la communauté des gens du voyage, pour les rassemblements autorisés par la Préfecture, un terrain adapté et sécurisé. Le projet global s'élève à près de 1,2M€ dont 800K€ de subventions Etat, département...

## Petite enfance et jeunesse

Forte de ses équipements équitablement répartis sur l'ensemble du territoire SNA poursuit sa politique de soutien et offre de services auprès des familles par la modernisation des équipements et de ses outils : projet écolo crèche, portail famille et reconstruction de l'ALSH de Vexin sur Epte suite incendie dans le cadre d'un partenariat mutualisé avec un projet scolaire sur Ecos. Le concours a été lancé en 2023, dont les résultats sont attendus en décembre.

## Culture

SNA poursuit sa politique culturelle autour de la mise en réseau de ses équipements via la nouvelle marque SNAC. Le rentrée culturelle 2023 connaît un succès retrouvé suite à la crise covid. La billetterie des spectacles est en hausse de + 20% et les inscriptions dans les équipements du réseau également que cela soit au niveau du réseau de médiathèques ou du conservatoire, qui a d'ailleurs vu sa labellisation en CRI (Conservatoire à Rayonnement Intercommunal) confirmée et élargi à l'ensemble des écoles du réseau devant ainsi un équipement globalisé et labellisé avec une tarification sociale adaptée de plus de 1000 élèves.

En 2023, a été lancé le programmiste pour la réalisation d'un équipement culturel mixte type tiers lieux sur le secteur des Andelys, compte tenu de l'absence de structure sur cette partie du territoire, pointée dans les différents rapports de la DRAC, notamment en matière de lecture publique : les résultats pour le lancement du projet sont attendus courant 2024.

### 3.4. Un Programme d'Investissement Pluriannuel au service du contrat de territoire

En 2023, Seine Normandie agglomération a travaillé à la réalisation d'un nouveau contrat de territoire qui verra sa concrétisation fin 2023, début 2024. Ce nouveau contrat servira notamment le futur PPI de SNA et viendra appuyer les principaux projets portés par l'agglomération grâce au soutien financier du Département et de la Région.

Par ailleurs, la candidature mutualisée du GAL (Groupe d'Actions Locales) Vexin Normand pour le programme Leader nouvelle génération a également été retenue par la région Normandie pour un montant de 1,8M€ sur la période 2023-2027 et viendra concourir au développement de projets ruraux, innovants sur l'ensemble du territoire de SNA.

**SNA a engagé dès 2022 un renouvellement de ses outils et support de suivi de la prospective financière et de la soutenabilité du plan pluriannuel d'investissement (PPI).**

Accompagné de l'expertise de SELDON FINANCES, c'est donc le programme d'investissement de la SNA de 2022 à 2026, qui est désormais analysé.

Le PPI représente un montant cumulé sur la période de 30 M€, réparti comme suit :

Année	2023	2024	2025	2026	Total
Investissement	8 332 000 €	10 719 000 €	5 947 245 €	5 022 000 €	30 020 245 €
Subventions et cessions	370 000 €	2 621 000 €	320 200 €	132 245 €	3 443 445 €

Les principaux programmes d'investissement prévus au PPI du budget principal sont les suivants :

	Flux	2023	2024	2025	2026
<b>ACTION CULTURELLE</b>	Invest.				1 677 000
	Subv.	350 500	438 500	500 500	387 500
<b>ACTION TOURISTIQUE</b>	Invest.				16 165 346
	Subv.	1 716 000	863 000	251 350	551 000
<b>CENTRES DE LOISIRS JEUNESSE</b>	Invest.			981 895	
	Subv.	30 000	320 000	631 895	
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	Invest.				3 025 000
	Subv.	867 000	733 000	685 000	740 000
<b>ENVIRONNEMENT</b>	Invest.				3 421 000
	Subv.	944 000	1 141 000	718 000	618 000
<b>EQUIPEMENT PETITE ENFANCE</b>	Invest.				34 000
	Subv.	240 000	413 000	205 000	40 000
<b>EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>	Invest.				990 000
	Subv.	8 500	8 500	8 500	8 500
<b>GESTION DES DECHETS ET OM</b>	Invest.				8 500 000
	Subv.	1 230 000	5 520 000	1 460 000	290 000
<b>LOGEMENT</b>	Invest.				2 060 000
	Subv.	1 370 000	430 000	130 000	130 000
<b>MOBILITES</b>	Invest.				1 000 000
	Subv.	375 000			625 000
<b>SECURITE SOBRIETE BATIMENTS</b>	Invest.				1 115 000
	Subv.	215 000	250 000	300 000	350 000
<b>SOUTIEN DES COMMUNES</b>	Invest.				1 210 000
	Subv.	320 000	290 000	300 000	300 000
<b>SUPPORT DES SERVICES</b>	Invest.				2 345 000
	Subv.	736 000	385 000	612 000	612 000
<b>URBANISME ET AMENAGEMENT</b>	Invest.				1 360 000
	Subv.	50 000	8 000		50 000
<b>URBANISME ET AMENAGEMENT</b>	Invest.				1 360 000
	Subv.	140 000	140 000	540 000	540 000

*Les programmes d'investissement sont répartis par opération dont le détail est joint en annexe du présent rapport.*

## PPI DE L'ASSAINISSEMENT

	Flux	2023	2024	2025	2026
CREATION DE RESEAUX	Invest.	2 505 000	200 000	15 000	2 720 000
	Subv.			1 225 000	
					1 200 000
INTERVENTIONS SUR RESEAU	Invest.	300 000	300 000	300 000	300 000
					5 611 000
REHABILITATION RESEAUX	Invest.	851 000	2 260 000	1 500 000	1 000 000
	Subv.	25 600	47 000	657 000	247 001
					1 711 600
SUPPORT DES SERVICES	Invest.	497 400	481 400	491 400	241 400
	Subv.		290 000	290 000	300 000
TRAITEMENT DES EAUX USEES	Invest.	531 500	400 000	700 000	450 000
	Subv.	3 300	160 000		
					2 331 500
Investissement		4 684 900	3 641 400	3 006 400	1 991 400
Subvention		28 900	497 000	2 172 000	547 001
Emprunts		2 195 976	3 149 247	996 936	1 924 534
Autofinancement		2 460 024	-4 847	-162 536	-480 135

## PPI DE L'EAU

	Flux	2023	2024	2025	2026
Programme d'équilibrage du 09/09/2023 13:37	Invest.	0	0	0	226 265 812
	Emp.				0
RESEAU	Invest.	1 283 373	3 334 935	3 429 477	3 089 877
	Subv.	3 845 000	2 964 115	2 686 000	2 126 000
					40 000
					140 000
					360 000
RESERVOIRS ET CHATEAUX D'EAU	Invest.	280 000	80 000		
					1 950 000
STATIONS	Invest.	200 000	250 000	500 000	1 000 000
					5 526 000
SUPPORT DES SERVICES	Invest.	1 646 000	1 630 000	1 275 000	975 000
	Subv.	78 000	454 116	18 000	18 000
Investissement		5 971 000	4 924 115	4 461 000	4 101 000
Subvention		78 000	454 116	58 000	158 000
Emprunts		1 283 373	3 334 935	3 429 477	3 089 877
Autofinancement		4 609 627	1 135 065	973 523	853 123

## 4. LES RESSOURCES HUMAINES, FER DE LANCE DE L'ACTION PUBLIQUE

**Les agents de Seine Normandie Agglomération, par leur engagement et leur sens du service public, sont le cœur battant de l'action publique.**

**La régularité des formations tenues, l'adaptation des compétences au besoin des services, l'exigence des entretiens professionnels, la cohésion des équipes sont les ferments de leur réussite.**

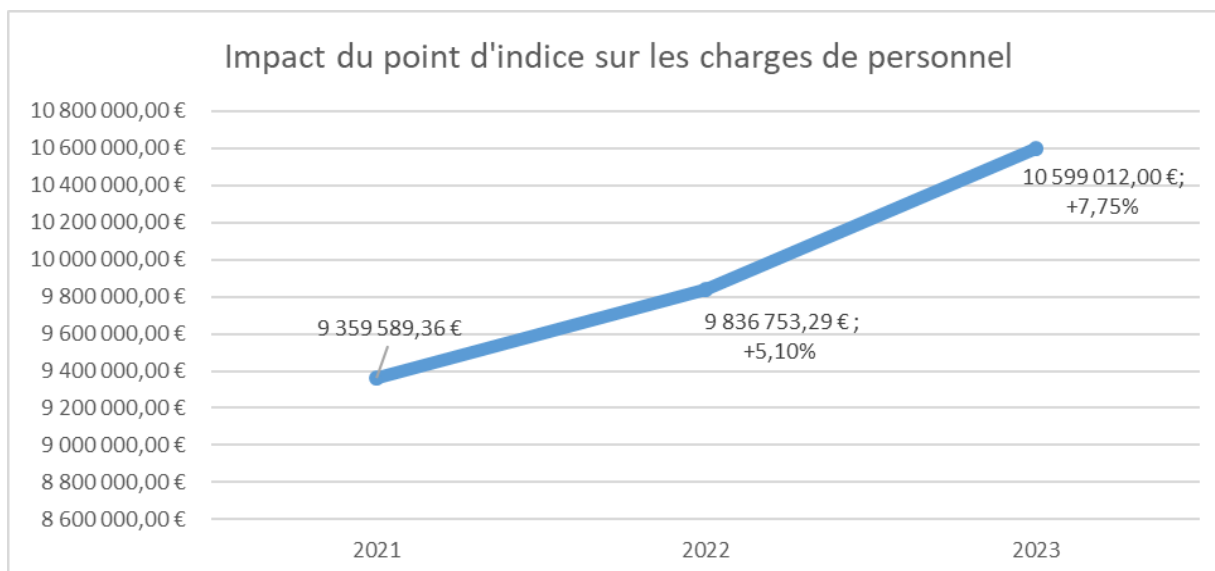
### 4.1. Une masse salariale à l'évolution contrôlée

Les charges de personnel représentent en moyenne sur les dernières années, 31% des dépenses de fonctionnement.

Sur 2023, elles représentaient au global 18 760 K€ soit une hausse de 5 % par rapport à 2022. Cette hausse s'explique principalement par la revalorisation du SMIC et une augmentation de la valeur du point d'indice de 3.5 % en juillet 2022 qui pour l'année 2023 a concerné une année entière contre 6 mois pour l'année 2022. La revalorisation du point d'indice de 2022 a généré mécaniquement une hausse de 1.75 % en 2023 (effet masse) hors GVT. En juin 2023, le point d'indice a de nouveau été valorisé à hauteur de 1,5%. Cette donnée sera aussi à prendre en compte dans la prospective 2024 puisque l'impact sera valorisé sur une année complète. Également, le décret n°2023-519 attribue 5 points d'indice majoré à l'ensemble des fonctionnaires.

La masse salariale prévisionnelle de 2024 du 012 est de 19,4 M€.

L'effet de la revalorisation du point d'indice sur la masse salariale de 2021 à 2023 s'établit comme suit :



## 4.2. Des effectifs contenus

Les effectifs de SNA sont à hauteur de 642 en novembre 2023, soit en légère diminution par rapport à ceux de 2022, montrant la volonté de SNA de maîtriser sa trajectoire budgétaire en travaillant sur les organisations des services à chaque vacance de poste.

Evolutions des effectifs 2017 à 2023

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	11/2023
Emplois	479	652	637	637	638	647	642
ETP	448.5	578.5	580.34	585	558	619,9	589,53

Répartition des effectifs :

	2023
SNA	490
CIAS	119
Régie eau	14
OTC	19

Pour information complémentaire, les effectifs de l'office de tourisme et d'une partie de la régie eau sont des contrats de droit privé.

La masse salariale prévisionnelle 2024 est de 26 400 615 € (tous budgets confondus) qui se décomposera comme suit, en dépenses :

Rémunération principale	61%	16 110 570 €
Mise à disposition	0,86 %	227 250 €
Régime indemnitaire	8,79%	2 320 615 €
NBI	0,20%	52 595 €
SFT/IR	1,12%	296 165 €
Charges patronales	25,58%	6 753 460 €
Autre	0,57%	149 460 €
Assurance	1,86%	490 500 €
		26 400 615 €

La masse salariale nette prévisionnelle est de 24 999 355 € en tenant compte des recettes et de la pondération des attributions de compensation relatives aux services communs suivantes:

-Indemnités journalières : 270 497 €

-subventions : 47 008 €

-Mises à disposition et remboursements divers : 1 083 755 € (périscolaires inclus)

-Pondération des attributions de compensation : 241 508 €

On note que l'augmentation du point d'indice de 1,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023, et des 5 points d'indice majorés en plus à tous les agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 représentant une augmentation de 388 485 € se répartissant ainsi :

SNA	:	299 935 €
Assainissement	:	4 085 €
SPANC	:	3 225 €
Régie Eau	:	10 705 €
Transport	:	3 285 €
IDS	:	7 170 €
CIAS	:	3 995 €
CIAS ADOM	:	56 085 €

La masse salariale évoluera également du glissement vieillesse technicité (GVT) à hauteur de 1,5%.

Pour rappel, la durée de temps de travail annuelle pour les agents de SNA correspond à la durée de temps de travail légale, soit 1607 heures.

Depuis plusieurs années, une réflexion a été menée pour mettre en commun des collaborateurs, des moyens ou encore des équipements.

La mutualisation est donc animée par la recherche d'efficience.

Les mutualisations des services communs, (DJCP, DRHO, DNI et Finances) ainsi que les mises à disposition du DGS, de certains agents de la jeunesse, de l'IDS et du sport démontrent un intérêt.

Voici les différentes mutualisations existantes à SNA :

Type de mutualisation	Définition	Montage financier	SNA
Service commun	Mise en commun de la totalité des moyens sous l'égide d'une collectivité, forme la plus aboutie de la mutualisation.	Remboursement de la collectivité porteuse d'une quote part via les attributions de compensation (révision annuelle).	DJCP DRHOF DNI
Mise à disposition	Concernent les agents individuellement pour diviser leur temps de travail entre deux collectivités.	Remboursement horaire.	Direction Générale IDS (mise à disposition du service) Sport Jeunesse Service technique Cohésion sociale Culture Tourisme

Service partagé	Faire travailler ensemble quotidiennement des agents de deux collectivités différentes	Chacun règle ses dépenses	Communication
-----------------	--	---------------------------	---------------

Le taux de mutualisation était en 2023 de 27% soit un taux stable par rapport à 2022. Cette mutualisation concerne tous les cadres d'emplois.

Mises à disposition	56,8%	96 agents
Services communs	37,3%	63 agents
Services partagés	5,9%	10 agents

**La mutualisation concerne donc 27% des agents de SNA.**

**Pour 2024, de nouvelles pistes de mutualisation pourront être mises à l'étude afin de poursuivre la maîtrise de l'évolution de la masse salariale.**

#### 4.3. Une politique ressources humaines au service des égalités et de la qualité des conditions de travail

SNA s'est engagée depuis plusieurs années en faveur de l'égalité Hommes/Femmes et ce, à différents niveaux :

- Tout d'abord grâce à une communication renforcée, une prise de conscience des écarts existant tant en termes de représentation globale qu'en termes d'écarts salariaux.
- La mise en œuvre d'une sensibilisation adaptée et spécifique à hauteur de 3 jours de formation en 2022, à l'attention de l'ensemble du personnel et particulièrement auprès des chefs de service, principaux acteurs en la matière.

L'objectif est que ce personnel formé reste attentif à l'équilibre recherché lors des recrutements et des déroulements de carrière mais aussi lors de l'attribution de postes à responsabilités.

Au titre de 2023, le pourcentage de femmes et d'hommes est resté stable à savoir 70% de Femmes et 30% d'Hommes.

Répartition par catégorie : Catégorie A : 68% de femmes

Catégorie B : 59% de femmes

Catégorie C : 75% de femmes

Une représentation des femmes toujours significative dans les métiers de la petite enfance, de la jeunesse ainsi que des aides à domicile.

On note la quasi absence de candidatures masculines dans les métiers et branches professionnelles énoncés ci-dessus malgré nos annonces et nos campagnes de communication qui mettent en avant le fait qu'aucun métier ne peut être considéré comme genré.

Les écarts de rémunération repérés à poste équivalent ont fait l'objet d'une analyse par la Direction des Ressources Humaines qui présentera ce travail lors des comités d'harmonisation des régimes indemnitaires afin que les attributions d'évolution participent aussi à la cohérence recherchée par la collectivité.

Dans cette même volonté, la collectivité a aussi créé une mission d'aide et d'écoute, dont les missions de prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, le harcèlement et les agissements sexistes.

Cette mission est encadrée par le Chargé de prévention, un représentant de la Direction, des RH, des représentants au niveau des Elus et du personnel ainsi qu'un psychologue.

**68 % de l'encadrement supérieur est représenté par des femmes soit plus de 31 points que la moyenne nationale FP (37%).**

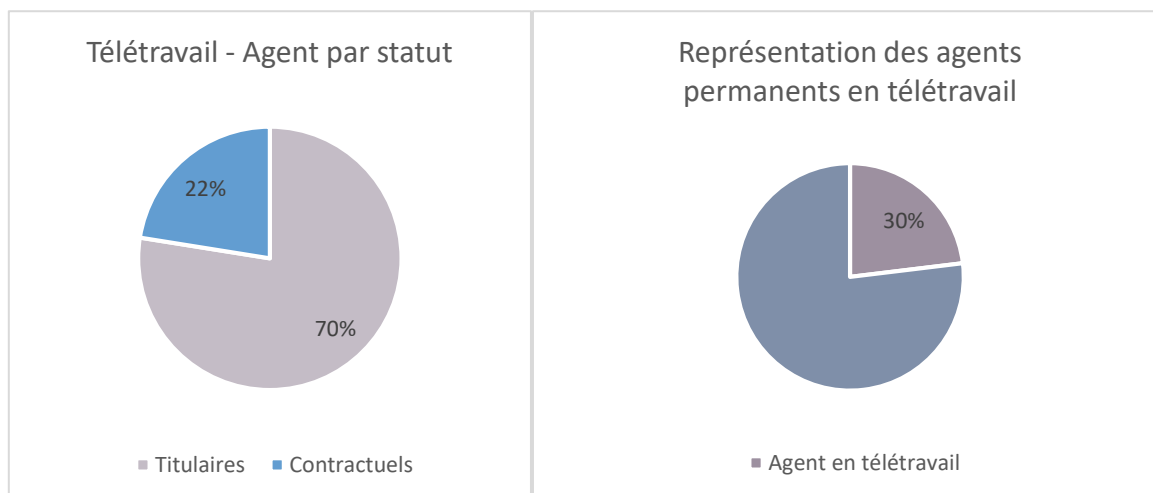
### ► Télétravail

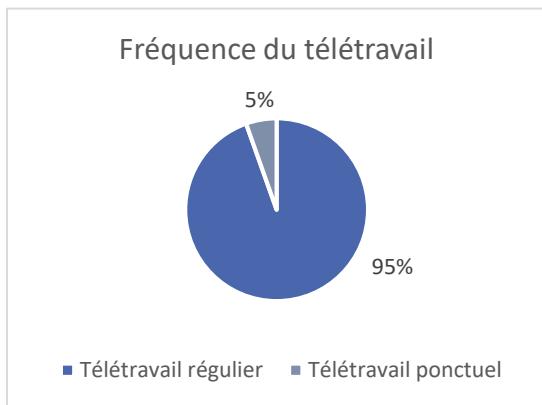
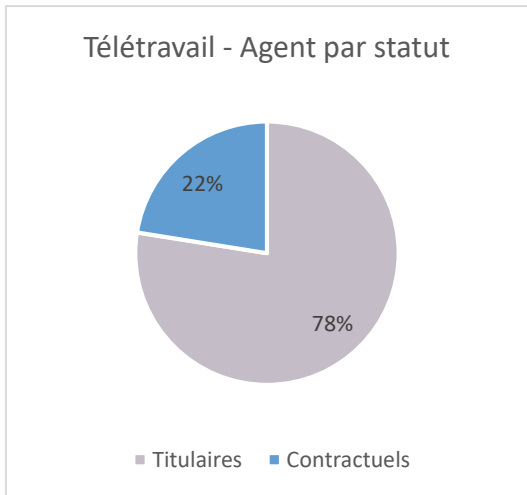
Dans le cadre de l'amélioration de la QVCT (qualité de vie et conditions de travail), la mise en place du télétravail en janvier 2020 a connu une évolution du nombre des agents télé-travaillant et de la fréquence du télétravail au sein de la collectivité.

En 2020, 86 demandes avaient été formulées, et 54 % des agents télé-travaillaient de manière régulière.

En 2023, 129 agents télé-travaillent et 95% d'entre eux, de manière régulière.

La part des agents effectuant du télétravail représente 30% du nombre total d'agents permanents de SNA.





La répartition des agents télé-travaillant est plus importante dans les services administratifs (Ressources notamment représentant 37 % des agents exerçant le télétravail).

